

Fevrier 1945
MONTRÉAL

Relations

EUGÈNE THÉRIEN

BURTON LEDOUX

EDGAR SCHMIEDELER

JOSEPH-PAPIN
ARCHAMBAULT

JEAN-LOUIS TREMBLAY

JOSEPH-H. LEDIT

RODOLPHE LAPLANTE

ELPHÈGE BROUILLET

SIMONE COMEAU

Un cartel canadien
atteint sa majorité

La Semaine nationale
de la famille

Un fléau se propage

Dans la jungle
protestante

Une région oubliée
et ses problèmes

S O M M A I R E

FÉVRIER 1945

Éditoriaux 29

LA DÉCLARATION DES ÉVÊQUES DU CANADA. —
LE NOËL DE LA DÉMOCRATIE. — LA CONQUÊTE QUI
SAUVE. — UN TÉMOIGNAGE DE PLUS.

Articles

UN CARTEL CANADIEN
ATTEINT SA MAJORITÉ Burton LEDOUX 32

UN FLÉAU SE PROPAGE! . . . Edgar SCHMIEDELER 36

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE:
CONCLUSIONS. . . . Joseph-Papin ARCHAMBAULT 38

LA STATION BIOLOGIQUE DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL. . . Jean-Louis TREMBLAY 40

Commentaires 42

« Chasteté et syphilis ». — Justice pour les minorités. —
Un grand catholique français. — Loi contre équité.
— Artisans de culture et de vie morale. — Contre la
famille nombreuse. — Sectarisme en France?

Chroniques

L'APPEL DES PAUVRES. Eugène THÉRIEN 31

DANS LA JUNGLE PROTESTANTE Joseph-H. LEDIT 44

UNE RÉGION OUBLIÉE
ET SES PROBLÈMES Rodolphe LAPLANTE 46

QUAND ON OUBLIE
L'ÉVANGILE. Elphège BROUILLET 48

HORIZON INTERNATIONAL. 49
Démocratie universelle.

LE SERVICE DE PRÉPARATION
AU MARIAGE. Simone COMEAU 55

Livres récents 52

La Nation Richard ARÈS

Is modern Culture Doomed. Joseph LEDIT

La Déclaration des Droits sociaux Paul MERNY

Le Canada vu par un Américain René GIRARD

L'Inde d'aujourd'hui Paul L'ALLIER

Bandjoun Robert PICARD

Histoire du Canada. René GIRARD

Fondateurs du diocèse

du Sault-Sainte-Marie René GIRARD

Staline et Pie XI. Joseph LEDIT

L'enseignement et l'étude du grec Marcel GAREAU

Les Nouvelles Mamans Annette LABONTÉ

En trois mots 56

NOS COLLABORATEURS

M. Burton LEDOUX est un Étatsunien d'ascendance canadienne-française qui ne cesse d'accorder une attention studieuse aux problèmes canadiens. — Le R. P. Edgar SCHMIEDELER, O. S. B., est le directeur du *Family Life Bureau* de la *National Catholic Welfare Conference*, secrétariat permanent de l'épiscopat étatsunien. — Le P. Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J., qui fut l'animateur de la récente Semaine nationale de la Famille, nous donne la substance de l'allocution qu'il prononça à l'Heure catholique, comme conclusion de la semaine. — M. Jean-Louis TREMBLAY, docteur ès sciences, certificat de biologie générale (Strasbourg), est le directeur de la Station biologique du Bas Saint-Laurent et du département de biologie de l'Université Laval de Québec. — M. Eugène THÉRIEN, gérant du Service des Immeubles au Trust général du Canada, est le vice-président de la Campagne de la Fédération des Œuvres de Charité. — Le P. Joseph-H. LEDIT, S. J., professeur aux Grands Séminaires de Québec et de Montréal, conférencier goûté de l'Heure catholique, ajoute un chapitre à ses nombreuses études sur le protestantisme contemporain. — M. Rodolphe LAPLANTE, de Québec, a visité récemment les comtés de Gatineau et de Pontiac en qualité de représentant du Comité permanent de la Survivance française en Amérique. — Mlle Simone COMEAU est la responsable générale du Service de Préparation au Mariage de la Jeunesse Ouvrière Catholique.

RELATIONS

REVUE DU MOIS

Directeur: Jean-d'Auteuil RICHARD

Rédacteurs: Jacques COUSINEAU, Joseph-H. LEDIT,
Alexandre DUGRÉ, Émile BOUVIER, Jacques TREMBLAY,
Émile GERVAIS, René GIRARD.

Secrétaire de rédaction et administrateur: Paul RACINE

Prix de l'abonnement:
\$2.00 par année

A l'étranger : \$2.50
Pour les étudiants : \$1.50

Publiée par

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Centre de documentation, d'information et d'action sociale,
sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus.

Directeur: Joseph-Papin ARCHAMBAULT

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1961, rue Rachel Est
MONTRÉAL

Tél.: CHerrier 3101
CANADA

Relations

Vème année, No 50

École Sociale Populaire, Montréal

Février 1945

ÉDITORIAUX

LA DÉCLARATION DES ÉVÊQUES DU CANADA

LES ARCHEVÊQUES ET LES ÉVÊQUES qui forment le Conseil national de l'Épiscopat canadien viennent de publier une déclaration d'une exceptionnelle importance. En pleine harmonie avec les déclarations antérieures de l'Épiscopat de plusieurs pays alliés, États-Unis, Australie, Angleterre et Écosse, la déclaration canadienne veut faire écho à l'enseignement de Notre Saint-Père le Pape et nous faire bénéficier de sa « providentielle lumière ».

En 1942, l'épiscopat canadien publiait une lettre collective nous invitant à purifier et à stimuler dans cette guerre notre effort de chrétiens. C'était un appel à la prière et à l'esprit de sacrifice, à l'action courageuse contre les progrès du vice et pour le triomphe des vertus qui seules peuvent attirer les bénédictions divines et mériter la paix au monde.

Aujourd'hui, nos chefs spirituels nous invitent à un apostolat d'ordre doctrinal de grande portée. Ils abordent des problèmes dont la solution urgente intéresse l'heure présente et surtout l'avenir. Ils s'adressent à « tous, clercs et laïques, individus et familles, sociétés religieuses et civiles, à tous ceux qui sont doués d'intelligence et de liberté, de jugement et du sens de leurs responsabilités », pour qu'ils prennent conscience du rôle que chacun doit jouer dans le conflit actuel. « Le problème du moment est un problème mondial, et c'est aussi votre problème à vous. » Par ces mots, nos chefs spirituels répudient l'isolationnisme moral et intellectuel. Bon gré mal gré, les courants d'idées et les forces de toutes sortes qui travaillent le monde nous atteignent: aucune frontière, aucune distance ne peut leur barrer le chemin. Les auteurs du document épiscopal ne peuvent accepter non plus que nous restions indifférents à ces problèmes que la guerre a posés ou compliqués. Ils ne peuvent croire qu'un chrétien puisse rester neutre, d'esprit et de cœur, devant le conflit actuel: « Votre salut éternel, disent-ils, et votre paix temporelle dépendent, à n'en pas douter, de la façon dont vous accepterez vos responsabilités personnelles et dont vous accomplirez votre devoir envers votre prochain, dans cette lutte pour la *domination du monde*. »

Que l'on ne plaide pas faiblesse ou impuissance devant la tâche de redressement qui nous incombe, devant les forces qui bouleversent l'âme contemporaine et mènent le monde à la ruine. Pour formidables qu'elles paraissent au point de vue matériel, ces forces « sont faibles moralement et spirituellement ». Sans doute, elles ont une habileté diabolique à masquer leurs mouvements, « elles dissimulent leur but véritable et leur identité, elles se présentent sous des dehors amis ». Mais pour dissiper ces ténèbres et ces brouillards, point n'est besoin de multiplier les efforts; il suffit que chacun de nous allume sa lampe et *éclaire tous ceux qui sont dans la maison*. Au Canada, ne sommes-nous pas les 43 centièmes de la population? Serait-il donc si difficile d'éclairer les quelque 50 autres? D'ailleurs, Dieu qui « gouverne le monde par la sagesse de sa Providence divine » ne promet-il pas ses dons et ses grâces à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, secondent l'action de sa divine Sagesse?

Cette vérité qui doit sauver le monde, le document la ramasse en quelques traits. La personne humaine, composée d'une âme immortelle et d'un corps, fondement des droits et des devoirs de l'homme. La famille, « unité fondamentale de la société humaine ». L'État, de par la volonté de Dieu, serviteur du bien commun et « instrument désigné par la nature pour promouvoir et sauvegarder les droits de l'individu et de la famille ». Droit de toutes les nations à l'indépendance et, en particulier, droit des minorités ethniques à leur culture et à leur langue, à la liberté économique et à l'expansion numérique et vitale sans limitations arbitraires.

Le document étudie ensuite des problèmes concrets d'une actualité aiguë; leur simple énumération est impressionnante: ordre international, question polonaise, péril communiste, ordre et justice à l'intérieur du pays, législation scolaire au Canada, législation sociale, protection du mariage et de la famille, harmonie et charité. Enfin, unité chrétienne s'appuyant sur la doctrine du Corps mystique.

La pensée de nos chefs spirituels sur chacune de ces questions appellerait de longs commentaires. Et nous espérons leur accorder un jour l'attention qu'elles méritent. Nous avons voulu immédiatement marquer le caractère d'ensemble du document et souligner tout spécialement le courage surnaturel dont il est animé, la vigueur avec laquelle il pousse à l'action. Rien n'est perdu, affirment nos archevêques, tant qu'il reste un groupe de gens décidés à faire triompher la vraie doctrine. Tout est sauvé quand les possesseurs privilégiés de la Lumière prennent la peine d'allumer leur lampe et d'éclairer le monde de leur entourage. Et pour cette croisade de salut, toutes les bonnes volontés sont requises. En particulier, il faut que les hommes publics, appuyés sur la grâce et fidèles aux devoirs de leur mandat, réalisent l'« idéal que leur proposait le pape Pie XII dans son dernier message de Noël. Il faut surtout que tous favorisent... et préconisent, par la parole et plus encore par l'exemple, l'union de toutes les forces, l'union de toutes les forces chrétiennes surtout, pour le triomphe de l'idéal évangélique dans l'œuvre de reconstruction sociale qui commence ».

Par leur déclaration du 25 janvier, prolongeant l'effet de multiples déclarations personnelles ou collectives, ils auront fait la lumière qui guidera les esprits dans la confusion grandissante des idées et des opinions. L'appel direct à chaque catholique doit être entendu et chacun doit « s'acquitter de ses responsabilités », le regard fixé sur la lumière qui brille dans les hauteurs.

Le Noël de la démocratie

LA NUIT DE NOËL de l'an 800, le Pape saint Léon III descendit dans la basilique de Saint-Pierre de Rome pour la messe de minuit. Il y couronna Charlemagne empereur des Romains. Depuis lors, les Papes n'étaient plus revenus à Saint-Pierre pour les cérémonies de Noël.

La veille de Noël de l'an 1944, Pie XII prononça son discours sur la démocratie, — un événement qui, dans les siècles à venir, sera peut-être jugé d'importance encore plus grande que le couronnement du premier empereur d'Occident. On lira ailleurs, dans ce numéro, un commentaire de ce discours.

Pour saluer l'avènement de l'ère nouvelle marquée par son discours, le Pape descendit dans la basilique de Saint-Pierre pour la messe de minuit. Il ne fut pas entouré, cette fois, de la cour un peu barbare de Charlemagne. L'humble et splendide démocratie s'empressa autour de lui. Des soldats de toutes les nations, des diplomates, des prêtres, des représentants du petit peuple envahirent la basilique, grimpèrent sur les confessionnaux, chantèrent dans toutes les langues de la terre les vieux cantiques de Noël, si bien que ce Noël ressembla à une Pentecôte.

Dans son discours, Pie XII avait proclamé que, dans la démocratie universelle, l'Église avait un grand

rôle à jouer: « Noël, la grande fête du Fils de l'homme qui est apparu sous une forme humaine, la fête où le ciel se penche vers la terre avec une bonté et une bienveillance ineffables, est aussi le jour où la chrétienté et l'humanité, face au Christ, considérant la « bonté et la tendresse de Dieu notre Sauveur », deviennent plus conscientes de l'unité intime que Dieu a établie entre elles. »

De cette unité du genre humain, cimentée par l'Incarnation du Fils de Dieu, la messe de minuit de Saint-Pierre restera longtemps un merveilleux symbole et un inoubliable souvenir.

La conquête qui sauve

GRÂCE A DIEU, l'on peut obtenir ici l'*espace vital* sans tuer autre chose que les arbres, sans semer les destructions, mais toujours plus de constructions, de champs et de foyers heureux. Encore faut-il que les dirigeants le permettent, qu'ils y aident, qu'ils y poussent, dans une stratégie et un élan comparables aux efforts des conquêtes sanglantes. On est surpris de ce que les missionnaires-colonisateurs se privent de recruter les conquérants, faute de lots à concéder, faute de budget de la conquête, — cela chez un peuple qui se déracine malgré lui, et qui va perdre son admirable vocation agricole.

On tombe des nues à entendre l'évêque des colons par excellence, Mgr Desmarais, l'acharné organisateur de paroisses et d'œuvres, s'élever carrément — et avec raison! — contre l'envoi de colons sans le sou et sans aide, sans autre issue possible que la défaite et le désespoir. Faut-il qu'un tel pasteur soit à bout de ressources pour crier au troupeau de ne plus s'accroître, d'attendre que le bercail soit logeable, de ne plus être héroïque, — absolument comme un général refuserait le renfort de beaux régiments, que faucheraient aussitôt des Dieppe infranchissables.

C'est que trente ans de parlote et de chômage n'ont guère préparé le pays neuf à recevoir humainement les recrues, à y transplanter les familles dans des conditions viables. On ameublit le sol avant d'y semer; ne doit-on pas de même favoriser les enracinements d'hommes en préparant les cantons? Monseigneur réclame de toutes ses démarches cette préparation d'un réservoir de monde; il a créé sans aide suffisante les œuvres les plus urgentes: une école ménagère à Upton pour enseigner aux filles de colons à embellir sans frais un foyer sans argent — on l'aide trop peu; un petit séminaire pour former les chefs absolument nécessaires — il refuse déjà des élèves; une école normale pour obtenir des institutrices — les Sœurs de Nicolet la supportent; un hôpital de trente-cinq lits pour 60,000 âmes — il éconduit plus de malades qu'il n'en reçoit. Faute de médecins aux colonies, de jeunes mères succombent; faute de bons aliments et de bons logis, la tuberculose ravage: il faut un sanatorium, bientôt un

hospice-orphelinat, et tout de suite un collège doublé, un hôpital triplé. MM. les ministres Paquette et Bégin annoncent quelque chose...

Quand le réservoir sera prêt, quand on n'attirera plus les familles dans une misère, quand on pourra aider les âmes en érigeant les paroisses, aider les corps en les empêchant de mourir à l'essouchage, fournir aux colons des terres, un outillage de défrichement et des moyens de vivre comme du monde, comme des conquérants, alors se développera comme un beau feu l'œuvre excellente d'action catholique et nationale des créations de fermes et de paroisses dans une mission à l'intérieur, dans une expansion de l'Église de Dieu, dans une reprise de notre âme agricole. Qu'on organise la vie là-bas, qu'on recrute ici; que les vieilles paroisses aident et adoptent les nouvelles, comme certaines le font déjà, et tout sera pour le mieux. La princesse Alice d'Athlone nous a déjà suggéré d'orienter notre charité vers nos besoins criants, avant ceux des Grecs et des Russes: ne l'obligeons donc pas à répéter. Appuyons les réclamations de l'évêque, des colonisateurs et du bon sens.

Le grand social que fut Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, rêva d'abord d'être sous-préfet pour « faire beaucoup de bien au peuple ». Il rayonna beaucoup plus, son zèle se décupla du fait de sa consécration: « Lorsque je fus sacré évêque, l'Église m'a demandé: *Promets-tu, au nom de Dieu, d'être doux et miséricordieux, pour les pauvres, les étrangers et tous les malheureux?* Et j'ai répondu: *Je le promets.* » Tant que notre insouciance mesquine fera de nos conquérants du sol une horde héroïque de *pauvres*, de *malheureux* et d'*étrangers* dans leur pays, nos évêques des souches devront importuner les dormeurs; et nous devons les appuyer, pour *notre* plus grand bien.

Un témoignage de plus

PARCE QU'IL CONFIRME si parfaitement la pensée de RELATIONS, on nous permettra d'ajouter ici à notre éditorial de janvier ce texte de M. Sidney Smith, président de l'Université de Toronto, tel que cité par le *MacLean's Magazine* du 1^{er} janvier 1945:

« En elles-mêmes et par elles-mêmes, de fortes écoles professionnelles ne peuvent constituer une forte université. Si on n'améliore pas la situation au Canada, l'université nous livrera, d'année en année, des praticiens experts et des spécialistes hautement entraînés pour l'industrie et le commerce, mais qui connaissent bien peu les problèmes économiques, sociaux et moraux de notre société et conservent une docte ignorance des idées et des idéals qu'on ne peut approfondir que *sub specie aeternitatis*. Notre vieille civilisation, blessée et affaiblie par la guerre, a besoin d'inspiration et de direction de la part d'hommes et de femmes connaissant la loi de l'humanité et non plus seulement la loi des choses. Si nous devenions une nation d'ouvriers à la pièce, je craindrais fort pour l'autorité des chefs, comme pour la fidélité des subordonnés (*I fear for leadership and followership too*). Qu'un homme, ou une femme, suive un bon cours d'arts libéraux, il ne fera pas plus d'argent, il ne sera supérieur à personne dans son bureau pendant les cinq premières années..., mais je voudrais le revoir après cinq ou dix ans, pour le comparer à celui qui n'aurait pas fait ces études. »

Et pendant ce temps, alors que partout en notre Amérique on regrette d'avoir perdu ce qui fait notre richesse culturelle, d'aucuns rêvent chez nous de « progrès » illusoire qui substitueraient des spécialisations hâtives à la maturation de personnalités intensément humaines. Peut-on nous en vouloir de crier gare ?

L'APPEL DES PAUVRES

Eugène THÉRIEN

Saint Vincent de Paul, s'adressant un jour à des Dames de charité et leur montrant les enfants abandonnés qu'il avait recueillis, leur dit: « Vous serez les juges de la vie ou de la mort de ces infortunés; je m'en vais prendre le vote pour savoir si vous prendrez soin ou non de ces pauvres petits. Si vous en prenez soin, ils vivront, si vous les abandonnez, ils mourront. »

Ce que saint Vincent de Paul demandait à ces Dames de charité, il y a plus de trois siècles, la Fédération des Œuvres de Charité Canadiennes-Françaises le demande aujourd'hui à la population de la métropole, laquelle, dans quelques jours, aura à juger si les miséreux qui demandent secours et assistance seront abandonnés à leur triste sort, ou si les œuvres que la Fédération subventionne pourront compter sur les fonds dont elles ont besoin.

Il faut un million. C'est le montant que veut atteindre la Fédération cette année; il ne représente en définitive qu'un peu plus de \$1.40 par tête de population, alors que nos frères séparés versent à leurs œuvres un montant de \$6.00; les Juifs souscrivent davantage, tandis que les anglo-catholiques

contribuent à leur Fédération pour un montant de plus de \$3.50 par tête. Des deux millions et demi de dollars versés chaque année aux diverses Fédérations de la métropole, les Canadiens français, qui représentent près de 70% de la population, en souscrivent à peine 25%.

Ceux qui souffrent chez les nôtres ont pourtant besoin de la même sympathie, de la même considération et des mêmes secours que ceux qui souffrent, soit chez les anglo-protestants, soit chez les Juifs, soit chez les Anglais catholiques.

Approchons-nous des œuvres, étudions-les, penchons-nous avec amour sur toutes les misères qu'elles représentent; on aimera davantage les infortunés et plus on les aimera, plus on sera prêt aux sacrifices pour leur venir en aide. Ouvrons nos cœurs à la charité, ouvrons largement notre bourse, donnons la pièce d'or du superflu, donnons l'obole du sacrifice, donnons de notre temps, donnons-nous nous-mêmes, c'est la seule manière de connaître tous les bienfaits et toutes les consolations qui sont réservés à ceux qui voient le Christ dans leurs frères miséreux.

UN CARTEL CANADIEN ATTEINT SA MAJORITÉ

Burton LEDOUX

DU CARTEL CANADIEN dont nous abordons l'étude, ce mois-ci, les partenaires sont le *Canadian Pacific Railway Co.*, le *Canadian National Railways* et le gouvernement canadien. L'Angleterre s'en est servie comme d'un instrument d'action dans sa tentative récente d'organiser un cartel mondial du transport aérien.

LA MISE EN SCÈNE. — Au Canada, le transport par rail est le monopole presque exclusif du *Canadien Pacifique* et du *Canadien National*. Le premier est une compagnie privée; le second, une entreprise de l'État fédéral. Les ressources ferroviaires de ces deux réseaux peuvent répondre aux besoins d'une population de cinquante millions. Or, le Canada compte quelque douze millions d'habitants. Le trafic n'égale donc pas la capacité du régime et celui-ci doit fonctionner à perte.

De l'histoire générale des chemins de fer au Canada voici les conclusions capitales:

1° L'histoire des chemins de fer canadiens, de leur construction et de leur exploitation, n'est pas belle. Et le peuple canadien l'ignore. Car les faits qui la constituent n'ont jamais été, dans leur ensemble, l'objet d'une vulgarisation satisfaisante; en fait, il n'a encore paru sur le sujet aucune étude critique sérieuse.

2° Presque toute la mise de fonds initiale pour la construction et, dans la suite, une très grande partie du capital nécessaire à l'exploitation de ce régime ferroviaire furent pris à même les trésors fédéral, provincial et municipal du peuple canadien. Il est pratiquement impossible d'évaluer la perte exacte que le peuple a subie dans cette affaire; un estimé raisonnable des dons en argent, privilèges spéciaux, exemptions de taxes et de droits tarifaires, terres de culture, terrains forestiers et miniers, que l'on concéda aux promoteurs et exploitants de chemins de fer se chiffrent à plusieurs milliards de dollars. De plus, en « expropriant » et exploitant les diverses lignes de chemin de fer délabrées et presque ruinées qui forment aujourd'hui le *Canadien national*, le gouvernement a dépensé encore quelques autres milliards; — quand finira ce drainage du trésor national, nul ne le voit.

3° Au point de vue du peuple, les fonctionnaires politiques et les capitalistes qui ont dirigé ces entreprises ont un dossier où se lisent en caractères probants leur grossière incompétence, leur imprudence et leur extravagance effarante dans l'emploi des deniers publics. On peut difficilement croire que la sottise fut la cause de leurs erreurs. Car ces mêmes personnages, non seulement devinrent les hommes les plus riches du Canada, mais encore, dans le même temps qu'ils acquéraient leur richesse et leur puissance tentaculaire,

accédaient aux postes de ministres, premiers ministres, chevaliers et lords de l'Empire. Et c'est leur nom que consacre et glorifie l'histoire de cette période, celle du moins que rédigent les historiens « orthodoxes ».

4° Depuis l'avènement de l'âge du rail jusqu'à nos jours, c'est le peuple canadien qui a soldé la note, à chaque étape du chemin parcouru: majoration des taxes pour compenser les centaines de millions de dollars donnés aux promoteurs et aux exploitants; majoration des prix sur les terres arables revendues aux colons par ces mêmes hommes et leurs sociétés qui les avaient reçues gratis du gouvernement; majoration du tarif des produits récoltés sur les très riches terrains forestiers et miniers dont l'octroi fit de ces mêmes consortiums les maîtres de l'industrie forestière et minière du Canada. Le drainage de l'argent hors du trésor public pour le jeter dans le puits sans fond de l'entreprise ferroviaire et la mise en séquestre de plus de 50 millions d'acres de la meilleure terre pour l'enrichissement d'une poignée d'hommes, tels sont les deux faits qui expliquent en grande partie le rachitisme généralisé de l'industrie canadienne et, par voie de conséquence, la stagnation économique du pays ainsi que l'émigration de centaines de milliers de Canadiens vers les États-Unis; et pendant le même temps, la population canadienne devait payer des prix excessifs pour des produits industriels qu'elle aurait pu fabriquer elle-même.

DES DÉBUTS DU CHEMIN DE FER À L'INCORPORATION DU CANADIEN PACIFIQUE EN 1880. — « La corruption souille la majorité des entreprises ferroviaires, de leur origine à leur achèvement », écrivait, en 1872, un membre indigné de la Chambre des Communes. Le pillage en gros d'un peuple est toujours accompagné de corruption; cette remarque s'applique aussi bien à la régie des chemins de fer parvenus à leur maturité. Dès lors, la mise à sac devint brutale. On avait un besoin urgent de chemins de fer; ils surgirent à la douzaine, moins pour accommoder le pays que pour combler les appétits de lucre des promoteurs et de leurs associés, les banquiers impériaux. Le gouvernement fédéral ou ceux des provinces, avec une inlassable complaisance, distribuèrent à droite et à gauche les chartes autorisant la construction de chemins de fer et l'argent pour en payer les frais. Rien d'étonnant, puisque les promoteurs de ces entreprises étaient eux-mêmes les législateurs les plus en vue du pays; bagatelle, alors, pour ces messieurs, que d'amener le parlement à leur voter une charte et, avec un don en espèces, la concession du terrain où passerait le chemin de fer. Coïncidence: on voyait les mêmes hommes s'allier à un cartel bancaire impérial (rarement étatsunien) et opérer la mise en circulation à la tonne d'actions et d'obligations.

Le gaspillage et l'incompétence résument l'administration de tous ces chemins de fer; plusieurs, nés de la spéculation, étaient voués à la faillite; et tous, à plusieurs reprises, vinrent, chapeau bas, demander secours au gouvernement. Et le gouvernement, chaque fois, les aida par des cadeaux où dansaient les centaines de millions de dollars et par des garanties qui assuraient les obligataires contre les pertes.

Cette période est caractéristique des méthodes impériales à leur début. Le pillage du peuple se fait en désordre, sans plan et sans art. De la démocratie le Canada possède alors les cadres; mais, en réalité, ce sont les représentants de la couronne britannique qui le gouvernement; leur tâche consiste à maintenir au pays une paix et un ordre qui permettent à leurs compatriotes de recueillir les bénéfices économiques de la conquête. Certes, quelques promoteurs et exploiters canadiens y gagnent aussi des sommes exorbitantes; mais la très grande majorité des actions et obligations de ces chemins de fer tombent, pour y rester, entre les mains d'un petit nombre de banquiers anglais, passés maîtres dans la pratique de l'impérialisme économique.

LE CANADIEN PACIFIQUE. — Avec le temps, apparut le besoin d'une poigne solide pour imposer un certain contrôle au pillage déréglé qui sévissait. Cette poigne prit forme et nom: ce fut le *Syndicat du Canadien Pacifique*, lequel, dans les vingt ans qui suivirent 1880, devint, au Canada, le maître du parlement et de l'économie. Nulle corporation au monde n'a jamais obtenu du gouvernement de sa nation d'aussi importants subsides que le C. P. Certains estiment à près d'un milliard de dollars le total des dons et subventions qui lui furent accordés par le gouvernement canadien; d'autres admettent que ce chiffre est presque atteint. Grâce aux faveurs continues de l'État, cette compagnie est classée parmi les corporations géantes du monde. Opération dont les documents officiels portent l'histoire en lettres majuscules — qui s'est effectuée au cours d'une série d'événements misérables et déprimants, telle la subornation en masse du parlement, de la presse et des plus beaux talents juridiques du pays. C'est ouvertement pour accomplir cette besogne que furent retenus les services de quelques-uns des plus hauts personnages canadiens, — ministres du cabinet fédéral et membres du parlement, — qui s'en acquittèrent sans égard pour leurs devoirs envers le peuple de qui ils tenaient officiellement leur mandat.

D'année en année jusqu'aujourd'hui, le programme législatif proposé par le C. P. reçut sans délai force de loi. Ses obligations ont rapporté des intérêts réguliers, depuis la date de leur émission, et les actions, de plantureux dividendes, jusqu'à 1933 environ. Si pourries, cependant, furent les méthodes employées par le C. P. pour conquérir sa position maîtresse que les marchés étrangers mirent en doute la solidité de ses valeurs dans l'attente que, d'un moment à l'autre, l'indigna-

tion publique au Canada se soulèverait contre la compagnie. Craintes vaines et vaine attente. On vit les très rares Canadiens qui étaient membres du syndicat originel et leurs successeurs fleurir au bouquet des grands millionnaires du monde, et des centaines de millions de dollars affluèrent aux coffres des banquiers anglais. Car ce sont les sociétés financières de Grande-Bretagne qui possèdent l'écrasante majorité des valeurs du C. P.

Les financiers et les industriels qui dirigèrent le C. P., de ses origines à nos jours, furent hautement célébrés comme des génies de l'économique. Mais le peuple, qui en a soldé le compte, ne peut de bonne foi ratifier ce jugement. Maintes fois, c'est avec l'argent du gouvernement, c'est-à-dire l'argent du peuple, qu'on rescapa la compagnie de la banqueroute; la dernière fois, ce fut en 1933.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX. — Cependant les directeurs du C. P. ne purent empêcher complètement la richesse publique d'alimenter le trésor d'autres sociétés ferroviaires déjà fondées au Canada, même s'ils réussirent à harper de ce butin la part du lion. Profitant des avantages acquis avant l'entrée en scène du C. P. et affermis par toute l'aide financière imaginable de la part du gouvernement, certaines de ces compagnies ferroviaires elles-mêmes avaient pris des proportions énormes. De plus, le gouvernement ne cessa d'accorder chartes et dons aux nouveaux groupements qui avaient le pouvoir de lui forcer la main. Dans cette atmosphère, ce fut une orgie de construction ferroviaire et, peu après le début du siècle, le peuple canadien se trouvait en face de la situation suivante: les lignes du C. P. sillonnaient le pays d'un océan à l'autre, touchant la plupart des centres propres à fournir un trafic avantageux; et le même territoire était couvert par le maquis de multiples réseaux ferroviaires indépendants.

Tandis que le C. P. n'éprouvait que d'occasionnelles difficultés financières, les autres chemins de fer frisaient continuellement la banqueroute. Le gouvernement avait à peine versé l'argent réclamé par l'un ou l'autre que déjà les exploiters l'avaient raflé. Il ne s'exerçait pratiquement aucun contrôle gouvernemental sur la comptabilité de tous ces chemins de fer (C. P. y compris); pas davantage n'était surveillé l'emploi qu'on faisait des prêts ou des cadeaux du gouvernement. C'était exposer la nature humaine à trop forte épreuve; aussi, après que le gouvernement eut par centaines de millions gaspillé les bons et les mauvais écus, il « expropria » tous les chemins de fer du Canada, à l'exception du C. P., et les fusionna sous le nom de *Chemins de fer nationaux*.

En se portant acquéreur de ces chemins de fer, le gouvernement épargna aux propriétaires une perte de plus d'un milliard de dollars; le fardeau en retomba sur les épaules du peuple canadien. L'art de vendre un cheval crevé à l'État était bien connu et pratiqué

au Canada, longtemps avant l'« expropriation » de la *M. L. H. & P.*

La nationalisation des chemins de fer canadiens marque la fin d'une époque dans l'histoire du Canada. Les Canadiens, au temps où se formèrent le C. P. et le C. N., jouissaient d'institutions démocratiques pleinement élaborées, grâce auxquelles on aurait pu freiner et même prévenir l'évolution du mal que nous venons d'étudier; la responsabilité de son aboutissement ne doit donc pas être portée aveuglément au compte de « l'impérialisme » ou de la Grande-Bretagne. L'histoire de cette période met en relief l'avitissement de la démocratie canadienne. Mais voyons-en la suite.

LES DIX ANS QUI SUIVENT LA NATIONALISATION DES CHEMINS DE FER. — Le gouvernement canadien s'attela à sa besogne: réorganiser, équiper à neuf les chemins de fer qu'il venait d'acquérir. En règle générale, on les avait mal construits et leur équipement était usé. Les réparations et la perte subie dans l'exploitation du C. N., durant la décennie de 1923-1932, coûtèrent au peuple canadien la somme colossale de 547 millions de dollars. Dans le même temps, le C. P., lui, enregistrait un profit de 293 millions. En d'autres termes, le régime ferroviaire gouvernemental perdit 547 millions, tandis que le régime privé réalisa un profit de 293 millions.

Devant pareil désastre pour le public canadien, on ne doit pas, comme on le fait d'ordinaire, accuser le gouvernement d'avoir mal administré ses chemins de fer, même s'il y a là une part de vérité. Les causes principales du mal, les voici, par ordre d'importance:

a) la folle surexpansion de tout le régime ferroviaire, dont l'exploitation ne pouvait être que ruineuse, eu égard aux possibilités restreintes du pays; le C. P. ou le C. N. ou les deux ensemble devaient y perdre;

b) la charge — qui bâta (et bâte encore) le C. N. — de payer les intérêts sur les obligations des chemins de fer ruinés qu'il venait de recueillir; le gouvernement, en effet, avait garanti les possesseurs de ces obligations contre toute perte sur l'intérêt aussi bien que sur le principal; ce fardeau était, à lui seul, hors de proportion avec les chances de profit de l'entreprise;

c) les faveurs gouvernementales accordées dans le passé au C. P. et qui permettaient à celui-ci d'exploiter son réseau plus économiquement que le C. N.

Cependant, la rénovation du C. N. et le meilleur service qui en résulta pour le public imposa au C. P. de lourdes dépenses au capital dans le même sens, en vue de conserver ses propres profits. Malgré ces améliorations, le C. P. perdit du terrain et ses profits annuels manifestèrent une tendance alarmante à la baisse en 1931 et 1932. Sur ce, les directeurs de cette entreprise posèrent un geste qui marque un tournant dans l'histoire canadienne.

LE CARTEL SE MONTRE AU GRAND JOUR: 1933. — Bien que le C. P. ait été dans le passé extrêmement hos-

tile aux autres chemins de fer et ait fait de son mieux pour les acculer à la ruine, il se mit à se plaindre à voix haute de la concurrence injuste, « coupe-gorge », du C. N. Sir Edward Beatty, président du C. P., proposa qu'on mit fin à cette situation. Le gouvernement canadien fit une loi qui suivait, selon l'habitude, les suggestions du C. P., et C. N. et C. P. reçurent ordre de coopérer. Coopérer veut dire: cesser la concurrence. Les effets de cette loi se firent bientôt voir: les déficits annuels du C. N. augmentèrent et dépassèrent ceux qu'on avait connus depuis dix ans et les profits du C. P. cessèrent de diminuer et même recommencèrent à monter. Pendant les sept ans qui suivirent, le C. N. perdit 535 millions de dollars que le public canadien eut à suppléer. Pendant ces mêmes années, le C. P. accumula un profit net de 38 millions de dollars.

Il n'y a pas de doute que la Loi de coopération de 1933 a sauvé le C. P. d'une banqueroute éventuelle. Grâce à elle, un très petit groupe de citoyens privilégiés reçurent en bonne et due forme le droit de piller systématiquement la population. Cette histoire nous fournit un exemple typique d'« économie planifiée » grâce à laquelle les dirigeants de l'État retirent, en un champ toujours plus étendu, prestige et récompenses, et où un groupe de particuliers écrèment tout un secteur de l'activité économique, pendant que la population encaisse les pertes. C'est aussi un exemple de véritable cartel où le gouvernement est partenaire. Il ne faut jamais oublier qu'un cartel est un organisme politique aussi bien que financier.

La loi qui donnait au C. N. l'ordre de coopérer avec le C. P. marque un pas important dans la voie de l'organisation totalitaire du pays. Cette conduite n'implique pas seulement un avilissement de la démocratie; elle en est la répudiation pure et simple. Pour trouver la réalisation d'une idée correspondante, il faut aller dans les pays ouvertement totalitaires — ou bien en Grande-Bretagne où de tels concepts jouent à plein, comme je l'ai montré dans mon article d'août 1944.

L'ÂGE DE L'AVION. — Le C. P. et le C. N. possèdent tous deux des lignes de navigation, des hôtels et des services de télégraphe et de messageries, à un point qui a éliminé toute concurrence, ou à peu près. Ensemble, ces deux organismes monopolisent au pays le transport aérien, en pleine expansion. Dans ce domaine également le C. P. et le C. N. ne se font pas de concurrence: ils coopèrent.

Les lignes aériennes du C. N. (Trans-Canada) vont d'un océan à l'autre. Une fois ce réseau mis sur pied, on permit au C. P. d'absorber toutes les lignes aériennes du pays possédées par des compagnies privées. Les lignes du C. P. s'étendent vers le nord et vers le sud, et non pas longitudinalement d'un océan à l'autre. Ainsi, tout le trafic aérien horizontal, selon la carte, est monopolisé par le C. N. et le trafic vertical est exploité exclusivement par le C. P. Le C. P. est mis par ce fait

dans une situation extrêmement avantageuse dans l'aviation. En effet, les lignes aériennes du C. N. sont parallèles aux deux chemins de fer transcontinentaux et subissent leur concurrence. D'autre part, les lignes du C. P. ont leurs terminus à des points stratégiques le long des voies transcontinentales et de ces endroits fonctionnent dans la direction nord et fournissent ainsi à de larges portions du pays le seul moyen pratique de transport. Ces lignes du C. P. desservent — sans concurrence des chemins de fer — les industries forestière, minière et autres du Nord canadien, qui alimentent un trafic considérable. L'exception à cette entente est le Québec, — autre région productive d'un lourd trafic aérien, — qui n'est desservi, au nord et au nord-est de Montréal, que par des lignes du C. P.

Les lignes aériennes du C. N. sont plus coûteuses à exploiter que celles du C. P. A cause de la concurrence des chemins de fer, le réseau aérien du C. N. a besoin d'un personnel nombreux, tout le long du continent, à ses différentes stations de fret ou de passagers; les avions, l'équipement et le service doivent être maintenus à un niveau très élevé. De leur côté, les lignes du C. P., desservant surtout les régions reculées, peuvent fonctionner et fonctionnent de fait à un coût beaucoup moins élevé, tout en faisant à peu près autant d'affaires que Trans-Canada. Les avions et l'équipement sont loin d'être aussi coûteux que ceux du C. N. et il en est de même des autres frais d'exploitation. Ce qui était arrivé dans le domaine des chemins de fer est donc aussi arrivé dans celui de l'aviation civile: la possession et l'exploitation des lignes les plus payantes ont été assignées au C. P. et la tâche d'exploiter les lignes moins profitables a été assumée par le C. N., propriété de l'État.

LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'AVIATION. — Aux premiers jours de novembre, des délégués de près de cinquante nations se sont rencontrés à Chicago dans le but de mettre sur pied une organisation internationale qui aurait autorité pour contrôler les relations entre les nations dans le domaine de l'aviation. Après plusieurs semaines de débats animés, parfois même violents, la conférence s'est disloquée sans avoir pu s'entendre sur les problèmes fondamentaux qu'elle avait à résoudre. Cet échec était dû à l'impossibilité de réconcilier les délégations britannique et américaine.

Les Britanniques rejetaient l'idée d'une libre concurrence en ce domaine et proposaient une Commission internationale de l'Aviation qui jouirait du pouvoir de contrôler le trafic mondial, sur une base de cartel. En d'autres termes, cette commission, selon les propositions britanniques, aurait le pouvoir: a) de fixer le nombre de vols ou de voyages d'un pays à l'autre, pour chaque ligne aérienne; b) de déterminer les tarifs du fret, du courrier postal et des passagers.

La délégation américaine a rejeté résolument ce plan *in toto*, car elle tenait pour une libre concurrence

entre les nations dans l'aviation mondiale d'après-guerre. Elle proposa que la Commission n'ait d'autres pouvoirs que ceux d'exiger une haute qualité technique du service entre les différents pays. Elle fit remarquer que le contrôle par un cartel produirait, comme il arrive toujours lorsque les cartels entrent en jeu, une majoration exagérée des tarifs, un service inadéquat, la réduction du commerce entre les pays et, en conséquence, une baisse dans l'industrie de l'avion et dans l'exploitation des lignes aériennes, enfin moins d'emploi disponible et de prospérité dans tous les pays. Elle ajouta que le projet britannique était une tentative de partage du monde en sphères d'exploitation qui rapporterait aux Britanniques des rémunérations indues. De plus, on soutint qu'une telle commission, dotée du pouvoir d'établir des monopoles dans les différentes régions du globe, prendrait les allures d'une institution super-gouvernementale qui retarderait le progrès technique, économique et social dans l'aviation. La délégation maintint que le monopole de l'air conduirait à une autre guerre et attira l'attention sur les guerres qui ont été causées — analogie frappante — par les efforts pour monopoliser les mers.

La délégation canadienne prit une part active au débat. Ses buts étaient les mêmes que ceux des Britanniques. Ce à quoi il fallait d'ailleurs s'attendre, lorsqu'on sait que l'aviation au Canada est organisée en monopole et que toutes les grandes industries y sont dominées par des cartels impériaux ou internationaux. Néanmoins, les Canadiens proposèrent différents plans dans l'espoir de réconcilier les Britanniques et les Américains. A la fin, ces propositions furent rejetées et la conférence s'ajourna sans avoir pu cacher son insuccès par la déclaration à l'effet qu'on était parvenu à s'entendre sur des points qui, effectivement, étaient de peu d'importance.

J'ai essayé de rapporter aussi objectivement que possible ce qui s'est passé à cette conférence. Il me semble (c'est aussi l'opinion commune aux États-Unis) que les propositions canadiennes, adoptées, auraient amené un jour ou l'autre la *cartélisation* de l'aviation mondiale et les maux qui accompagnent de telles réalisations.

Auprès des grandes puissances de la conférence, les petites nations occupèrent une position analogue à celle d'un groupe minoritaire dans un pays tel que le Canada, par exemple. Il est intéressant de noter que les petites nations ont soutenu en général le point de vue américain. Ce sont elles qui surtout ont été assujetties à l'exploitation des cartels internationaux et qui ont continuellement sous les yeux la pauvreté artificielle créée par ces organisations.

Maintenant que la conférence a tout laissé en plan, voici ce que rapporte le *Daily Mail* de Londres: « A powerful co-operative scheme between Empire air services all over the world is...being worked out quietly behind the scenes. »

UN FLÉAU SE PROPAGE !

Edgar SCHMIEDELER, O. S. B.

ON SE DEMANDE ce qui est le plus stupéfiant, des terribles conséquences de la limitation des naissances (*birth control*) aux États-Unis ou des méthodes rusées ou effrontées que l'on emploie pour l'imposer au peuple. Le Droit américain a eu à s'occuper du problème, et cela forme un chapitre inimaginable de notre histoire juridique. On a méprisé la loi, bafoué le gouvernement, annulé en subtiles interprétations le sens évident d'une loi inscrite aux Statuts depuis des décades; on n'a cessé d'é luder la loi par une contrebande éhontée et par des expédients, tel celui de désigner les contraceptifs autrement que par leurs noms et de les vendre soi-disant pour d'autres fins.

Il n'y a pas le moindre doute que l'ancienne loi fédérale Comstock interdisait le commerce entre États et le transport postal de tout objet destiné à limiter les naissances et de toute annonce ou imprimé utilisé à cette fin. La limitation des naissances y était classée comme « obscénité ». On avait toujours accepté dans son sens obvie cette législation sociale, saine et constructive. Mais c'était une épine au flanc des mauvais apôtres. Pendant des années, ils s'évertuèrent à s'en débarrasser d'abord en défiant la loi, puis en essayant de la faire abroger. Ils s'efforcèrent aussi d'y faire insérer des exceptions pour fins médicales.

Le défi de Margaret Sanger à la loi est comme un roman du pire monde interlope. Elle commença par publier une feuille radicale au titre significatif de *The Woman Rebel*. Avertie que la poste la refuserait, elle passa outre. Elle raconte comment chaque soir « et souvent jusqu'aux petites heures du matin, avec un ou deux compagnons de travail, elle se rendait au bureau de poste central et déversait la revue, exemplaire par exemplaire, dans les différentes boîtes à lettres ».

Finalement, Mme Sanger fut poursuivie sur neuf chefs d'accusation. Avertie que son procès s'ouvrirait le lendemain, elle s'enfuit le soir même, passa au Canada et s'embarqua pour l'Europe, où elle séjourna presque deux ans.

Mme Sanger savait dès le début que ses publications allaient contre la loi. Elle raconte ses difficultés à trouver un imprimeur. Un jour elle s'adressa à Bill Shatoff, « natif de Russie, solide gaillard, à cette époque linotypiste dans un journal étranger »: imprimerait-il sa première brochure? Devant le manuscrit, tout pâle il déclina: « On ne pourra jamais imprimer ça, Margaret. Cela mène droit à Sing-Sing! » Elle aborda au moins vingt imprimeurs; aucun n'accepta. Enfin elle en trouva un qui accomplit en cachette cette besogne risquée.

Ce défi à la loi était délibéré. Dans un article publié dans *The Public Opinion Quarterly* de janvier 1938, Hazel Benjamin, ancienne bibliothécaire d'une des

organisations nationales pour la limitation des naissances, affirmait qu'« il est remarquable que Mme Sanger n'entreprît pas de changer la loi par le procédé lent de l'éducation; elle croyait que son défi aux lois attirerait plus rapidement l'intérêt du public. Cependant, ses méthodes cyniques et iconoclastes ne réussirent pas comme elle s'y attendait: « Quoique le sensationnel soit bien accueilli par les journaux, l'indignation qu'essayait de soulever Mme Sanger, en posant au martyr, ne fut pas générale et ne provoqua aucune réaction qui pût être considérée comme une approbation nationale. » Cette méthode choqua même certains partisans, qui firent savoir leur façon de penser à Mme Sanger.

A partir de 1919, le travail fut poursuivi par l'une ou l'autre des organisations, qui faisaient porter leur effort sur Washington. Dix essais consécutifs de faire abroger ou amender la loi Comstock échouèrent, au grand désappointement des champions, occupés à faire de la coulisse. Le Congrès demeurait inflexible.

Mais les événements devaient bientôt prendre une tournure plus encourageante pour eux. Voici qu'un juge au fédéral, M. Hande, osa accomplir ce que des années de manœuvres n'avaient pu imposer au Congrès: le 7 décembre 1936, la deuxième Cour de Circuit en Appel, dans la cause *États-Unis contre Un colis*, rejeta une poursuite du fédéral contre des contraceptifs importés du Japon en janvier 1933. Le colis en question, envoyé au docteur Hannah Stone, collaborateur de Margaret Sanger, devait servir au directeur médical du *Birth Control Research Bureau* fondé à New-York en 1923. La Cour fut d'avis que les statuts fédéraux « comprenaient seulement des objets que le Congrès eût déclarés immoraux s'il avait compris toutes les circonstances de leur utilisation projetée. Son but, à notre avis, n'est pas d'empêcher l'importation, la vente ou le transport par la poste d'objets dont peuvent se servir de façon intelligente des médecins consciencieux et compétents, pour sauver des vies ou promouvoir le bien-être de leurs patients ».

Somme toute, la décision réduisait la loi fédérale à une loi « pour médecins seulement ». Le Congrès, à maintes reprises, avait refusé de voter une telle loi, et voici qu'un juge fédéral prenait sur lui d'imposer au peuple cette législation par son interprétation des Statuts. Le plus tragique, c'est qu'il admit froidement que tel était son but.

La Cour se montra large, « libérale ». Elle fonda sa décision sur un paragraphe de la loi qui ne défendait pas aux médecins de recourir aux pratiques anticonceptionnelles « pour sauver la vie ou améliorer le bien-être de leurs patients ». Les médecins, pouvant toujours s'appuyer sur le mot *bien-être*, n'avaient rien à craindre.

Un professeur de l'Université du Wisconsin, Helen Clarke, a pu écrire: « Autrefois, plusieurs médecins donnaient des conseils frauduleux, mais pour des raisons médicales seulement; voici que, de plus en plus, ils considèrent les raisons *sociales* et *économiques* des pratiques anticonceptionnelles et les enseignent au *pauvre* comme au *malade*, en fait, à *toute personne mariée* » (c'est moi qui souligne). Moins réticent, l'un des principaux champions de la limitation a sèchement déclaré qu'il n'y a pas lieu d'envoyer des détectives vérifier si les personnes désireuses de se renseigner *sont mariées ou non*. Ne masquons donc pas la vérité; dans le monstrueux « racket » du *birth control*, nombre d'individus, autres que des médecins, y induisent les bien-portants comme les malades, les non-mariés comme les mariés.

Cette contrebande, ou « racket » infâme, a défié et faussé la loi de bien d'autres façons. La justice et le gouvernement, en cédant au *sangerisme* et à ses suppôts, n'ont sûrement rien gagné en dignité. Au mépris de la loi, une vague pernicieuse déferle déjà sur tout le pays avec son affreuse trainée de déchéances morales. Ceux qui ont à cœur le bien de la nation s'inquiètent. Impossible de dire comment finira cette campagne de dépravation, mais il est incontestable qu'elle mène le pays à la ruine.

La loi ne gênant plus, à quelles méthodes eut-on recours pour instaurer au sein d'un peuple civilisé une pratique aussi néfaste, véritable programme de corruption individuelle et collective? Examinons quelques-unes de ces méthodes. Le docteur Popenoe en a fait un sommaire rapide. La propagande s'attacha d'abord à attendrir le public: « Depuis au delà d'un quart de siècle, dit Popenoe, le pays a été assailli par une propagande qui dépeint comme une calamité la famille nombreuse, comme un danger de porter un enfant, comme un malheur d'avoir l'enfant qu'on n'a pas désiré (on ne prenait pas la peine de se demander pourquoi l'enfant était indésirable). » Dans le même ordre d'idées: « Nombre de théories modernes incitent à croire que les enfants sont un fléau; qu'il en faut le moins possible; que chaque naissance rapproche la mère de la tombe, mène le père à la faillite, les deux ensemble à la misère. »

La propagande eut recours à divers modes de diffusion: la presse, l'affiche, et, plus récemment, dans une certaine mesure, la radio. La prêtresse du mouvement, Margaret Sanger, invite des groupes fort bigarrés à faire campagne, et d'abord les *Up and doing*, des femmes progressistes qui s'appelaient féministes. Peu satisfaite de leur travail, du moins au début du mouvement, Margaret Sanger fit appel aux radicaux les plus avancés: « Seuls les gars de la I. W. W. (*International Workers of the World*), écrivit-elle, semblent saisir la portée économique de ce grand problème social. » Elle signala que des extraits de son premier écrit radical, *The Woman Rebel*, avaient paru dans *The Masses*, *Mother Earth*, *The Call*, *The Arm and Hammer*, *The Liberator*, « tous des noms, dit-elle, qui font

écho à l'esprit qui les a lancés ». Elle représente son père comme le premier membre de sa communauté socialiste et comme un artisan de Henry George. « Je me sentais portée, dit-elle enfin, vers une philosophie individualiste et anarchiste. » Voilà donc la femme qui, divorcée plus tard, épousa un « pilier de la finance », acquit de puissantes protectrices apportant leurs milliers de dollars à sa cause néfaste, et qui raconte ses allées et venues entre Londres et la Riviera.

En plus de lancer magazines, bulletins officiels et circulaires, ces adeptes du libertinage utilisèrent toutes sortes d'imprimés pour répandre leurs doctrines insidieuses. Hazel Benjamin note que les tables de matières des magazines et des journaux de 1914 à 1931 donnent un nombre toujours croissant d'articles sur le sujet. Elle a constaté que l'index du *New York Times* de 1935, à lui seul, en contenait 92. Cette année-là aussi, pour la première fois on retint les services payés d'un publiciste de métier, et un bureau-chef commença de diffuser systématiquement la doctrine, tandis qu'on pressait les cellules locales de recourir à la presse pour attirer l'attention publique sur leurs activités. En 1940, le Rapport annuel de la Fédération américaine pour la limitation des naissances pouvait affirmer que « près de 9,000 articles en ont paru dans les journaux du pays, remplissant plus de 2,500 colonnes. Approximativement 2,044 articles furent distribués par la Fédération. Trente-cinq autres articles ont paru dans divers magazines du pays, dont *Life*, *Time*, *Harper's*, *Newsweek*, *Cosmopolitan*, *The Forum*..., représentant une circulation totale de plus de 4,000.000 ».

L'encouragement pour les questionnaires et les « polls » fut mis à contribution. Malgré les inepties et les inexactitudes de ces genres d'enquêtes, citons l'exemple suivant pour ce qu'il vaut. En réponse à la question: *Quel est le nombre idéal d'enfants pour une famille?* 64% se prononcèrent en faveur d'une famille de deux ou trois enfants, le vote se partageant à peu près également entre ces deux nombres. Est-il besoin de dire que les familles de deux ou de trois enfants ne suffisent pas à renouveler une population?

On mit à profit la correspondance, surtout durant la campagne contre la loi fédérale. On invita les femmes à écrire à leurs représentants au Congrès, pour les presser d'appuyer leur absurde législation. Ces dames recevaient même une enveloppe déjà affranchie et adressée. Une fondation américaine y versa dix mille dollars.

Les membres du Congrès subirent toutes sortes de pressions, en particulier de leurs commettants du Comité national pour la limitation des naissances. Hazel Benjamin écrit à ce propos: « La principale besogne des militants du Comité national fut de former des groupes qui fissent pression surtout sur les membres dont les votes importaient le plus. Ils parvinrent ainsi à réunir quelque neuf cents individus, préposés à la direction d'un secteur particulier: État, district, comté ou localité. Ces personnes assumèrent la tâche de stimuler les colla-

borations et les activités dans leur sphère, de faire harceler de lettres et télégrammes leurs représentants au Congrès, selon les indications du bureau-chef de Washington, et de les faire visiter à leur domicile, surtout en période électorale. »

La Fédération organisa des enquêtes poussées dans plusieurs États. Le passage suivant d'un rapport donnera une idée du genre: « Situation politique. — Floride. Dans une interview confidentielle accordée par la femme du gouverneur actuel, avant son élection, Mme Holland informa Mme Trent qu'elle-même et son mari, Spessard L. Holland, étaient gagnés aux théories de la limitation des naissances, et que M. Holland les appuierait s'il était élu. L'État compte de puissantes organisations politiques telles que l'*American Legion*, le *Federated Women's Club*, et la *Farm*

Bureau Federation. L'*American Legion* doit exercer une très grande influence sur le gouverneur. »

Les suppôts de la limitation ont encore cherché à insinuer leurs doctrines par l'intermédiaire des facultés de médecine, des cliniques, des corps médicaux, des associations professionnelles de gardes-malades et d'auxiliaires sociaux, et ils la répandent dans les industries, notamment aux usines de guerre. Ils ont littéralement inondé le pays de millions de feuillets. On comprend donc aisément que l'expression soit devenue si familière, non seulement « au pauvre et au malade », comme d'aucuns le disent hypocritement, mais à tout homme, femme et enfant des États-Unis. On comprend aussi que ces théories et ces pratiques aient pu se propager comme un feu de forêt, ruinant le moral du peuple et le menaçant d'affreuses catastrophes.

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE : CONCLUSIONS

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

LA première Semaine nationale de la Famille est terminée. Seul un organisme comme le Comité provincial d'Action catholique, s'étendant à tous les diocèses et agissant sur la plupart des œuvres, pouvait entreprendre une initiative d'une telle envergure.

Ce n'est pas être trop optimiste que de dire qu'elle a réussi. D'un bout à l'autre de notre province, et même dans la plupart des centres français de tout le pays, un mouvement d'importance s'est manifesté.

De la petite école où l'institutrice enseigne aux jeunes enfants leurs premiers devoirs aux chaires des églises que fréquentent les hommes de toutes les classes, du journal et des revues à la radio et à l'écran, toutes les forces éducatrices se sont conjuguées dans un suprême effort pour exalter et magnifier la famille.

La preuve a été faite qu'il est des causes, qu'il en est une au moins, capables de rallier chez nous toutes les bonnes volontés, toutes les saines énergies.

Mais cette Semaine, si grand qu'ait été son succès, n'est — tout le monde sans doute l'a compris — qu'un premier pas, qu'un prologue à des actes futurs, que des jalons, des directives destinées à orienter notre attitude envers la famille.

Que devra être ce comportement pour que ces jours de prière et d'étude atteignent pleinement leur fin? En d'autres termes, qu'est-ce que cette Semaine de la famille demande de nous actuellement, qu'est-ce qu'elle exige, qu'est-ce qu'elle impose?

Trois choses, me semble-t-il, lesquelles conditionnent son succès:

- 1° une conviction,
- 2° un plan familial,
- 3° une action commune immédiate.

I. — Une conviction. Conviction ferme et agissante: celle de l'importance primordiale de la famille, des foyers sains, stables, chrétiens. Nous devons être convaincus de la supériorité de l'institution familiale sur toute autre entreprise et même être prêts, si cela est nécessaire, à les lui sacrifier.

A cette conviction est attaché le sort même, l'avenir de nos familles. Leur maintien dérange tant de plans, nés de mesquins égoïsmes ou d'intérêts financiers; il exige de si grands renoncements à notre époque de sensualisme raffiné que si nous ne possédons pas une telle conviction, la famille sera méconnue, dédaignée, bafouée.

Cette conviction s'impose à tout esprit bien pensant, à tout catholique surtout. L'enseignement des Papes est des plus catégoriques sur ce point. Pie XII, en particulier, ne cesse de rappeler que la famille est la cellule mère, le noyau initial, la base fondamentale de la société, qu'il faut par conséquent l'honorer, la protéger, la favoriser avant toute autre institution.

Les hommes d'État sont tenus à ce devoir comme les simples individus. Toute leur politique doit s'en inspirer. Il en est heureusement qui l'ont compris, qui ont même voulu que les constitutions de leur pays proclament officiellement cette supériorité de la famille.

Ainsi on lit dans celles de l'Eire (Irlande):

L'État reconnaît dans la famille la cellule première et fondamentale de la société; il y voit aussi une institution morale qui possède des droits inaliénables et imprescriptibles, antérieurs et supérieurs à toute loi positive.

L'État, par conséquent, assure la protection de la famille dans sa constitution et son autorité, comme étant le fondement nécessaire de l'ordre social et comme l'appui indispensable au bien-être de la Nation et de l'État.

Le Portugal n'est pas moins explicite:

L'État assure la constitution et la défense de la famille, comme source de la conservation et de l'accroissement de la race, comme base première de l'éducation, de la discipline et de l'harmonie sociales, et comme fondement de tout l'ordre politique et administratif par son agrégation à la commune et au municipe, ainsi que par sa représentation dans ces mêmes organismes.

Fasse le ciel que toutes les classes de notre société, guidées par leurs chefs, s'imprègnent de plus en plus de cette conviction féconde. Sans elle, il faut le répéter, la famille ne sera pas traitée comme elle le mérite. Elle végétera, s'étiolera, mourra.

II. — La Semaine de la Famille demande en deuxième lieu un plan familial. Les plus généreux efforts, s'ils ne sont pas ordonnés à un but précis, restent presque toujours vains. Ils se perdent en mesures inutiles ou inopportunes. Ils sont exposés à sacrifier le principal à l'accessoire. Les pays qui ont voulu vraiment sauver leurs foyers, garder ou redonner à la famille son véritable rôle, ont dû établir d'abord un plan familial bien élaboré. C'est ce que vient de faire l'Australie. Ce pays souffre d'une forte crise de dénatalité. Le taux des naissances, qui était de 42 par mille en 1860, est tombé en 1940 à 18 par mille. Les familles ont perdu le sens de leurs responsabilités. On a peu d'égard, peu de sympathie pour elles. L'État ne leur accorde aucune attention, aucune faveur, aucune aide.

Mais un groupe de citoyens résolu décida que cette situation devait changer. Sinon, c'en était fini de l'Australie. On pourrait rayer son nom de la carte du monde. *Exit Australia!* Ils se sont donc mis à l'œuvre sous les auspices de l'Action catholique. Ils ont préparé un plan familial qu'une grande campagne de publicité fait connaître par tout le pays.

Dès les premières lignes, le problème est nettement posé: *L'Australie sera une nation forte et prospère suivant que la vie de ses familles sera saine et solide.* Et la déclaration continue:

Un pays est un groupement de familles plutôt qu'une masse d'individus. Nous ne sommes pas simplement des « unités économiques », simplement des hommes et des femmes, des producteurs et des consommateurs. Nous sommes avant tout des pères ou des mères, des époux ou des épouses, ou des enfants.

Tout plan d'après-guerre devra donc tenir compte d'abord de la famille. Une vigoureuse politique étrangère, le développement des études scientifiques, la construction de chemins, de canaux et de ponts, la multiplication d'usines modernes et cent autres projets de ce genre peuvent être d'excellentes choses. Ils feront cependant plus de mal que de bien s'ils nuisent au foyer.

Il est temps que les autorités fédérales, provinciales, municipales, que les patrons et les chefs ouvriers, que les éducateurs se rendent compte de cette vérité et prennent les mesures qui s'imposent pour protéger et stimuler la vie familiale.

C'est une position non moins nette qu'il nous faut adopter, si nous voulons que la famille canadienne-française, en régression depuis quelques années, se relève, progresse, s'épanouisse.

Jusqu'ici nous n'avons eu que des ébauches de plan, ou des plans partiels et, par conséquent, incomplets, insuffisants.

Les Semaines sociales du Canada ont consacré à la restauration familiale un important article de leur déclaration: *Pour un ordre meilleur.* Cet article demande « que les impôts, les charges, les allocations, les pensions soient établis non en fonction de l'individu seul, mais en fonction de la famille ». Il met aussi en relief l'importance de la famille rurale.

A son congrès de juillet dernier, la L. O. C. présenta un document plus complet. On pourrait l'appeler la charte de la famille ouvrière. Le premier article traite de la préparation au mariage. Il en fait avec raison la base de la restauration familiale. Vient ensuite l'éducation des enfants et les mesures qui la conditionnent: lois de protection de l'enfance, retour des mères au foyer, répression des sources publiques d'immoralité. Puis le relèvement de la situation matérielle de l'ouvrier: salaire vital, logements sains, coopération et syndicalisme, dégrèvement d'impôts, collaboration entre les employeurs et les employés, et enfin vie spirituelle mieux comprise, plus intense, qui informera tout le corps social et dont l'Action catholique sera le principal agent.

A ce programme excellent, mais restreint à la classe des travailleurs, le directeur de l'Institut familial, le R. P. Bernardin Verville, O. F. M., apportait un complément nécessaire dans l'allocution qu'il prononça à *l'Heure catholique* du 31 décembre dernier. Il étendit en effet les mesures proposées à toutes les classes en y ajoutant quelques modifications heureuses.

Sur le plan religieux et moral: formation du sens catholique et, en particulier, mystique du mariage chrétien; sur le plan économique: utilisation plus généralisée du mouvement coopératif sous ses formes variées; sur le plan politique: vote familial et conseil supérieur des familles; sur le plan éducatif: associations de parents et de maîtres qui permettent de faire de chaque école un centre de ralliement, de renseignements, d'éducation pour tous les adultes.

J'insisterais davantage, pour ma part, sur l'organisation professionnelle ou corporative qui me paraît le seul moyen, comme le disait Pie XI dans *Quadragesimo anno*, d'unir le patron et l'ouvrier autour de leurs intérêts communs, de faire cesser l'exploitation de la masse par un capitalisme abusif, de relever efficacement le sort du travailleur, de ramener enfin la paix et la prospérité dans l'industrie et, par répercussion, dans les familles puis dans la société tout entière.

Remettre sur le métier ces plans, les fondre en un seul qui aura l'ampleur, la précision, la sûreté, l'efficacité d'une véritable charte de la famille canadienne-française: voilà la tâche urgente, celle qu'attendent pour agir, de nombreux groupements, celle qu'il faut accomplir, non demain ou après-demain, mais aujourd'hui même. L'équipe qui l'entreprendra aura bien mérité de notre nationalité. Le Comité provincial d'Action catholique entend favoriser de son mieux ce travail important.

III. — La Semaine de la Famille demande en troisième lieu une action commune immédiate. Une action commune, cela veut dire que nous avons trop travaillé jusqu'ici de façon isolée, que nos efforts ont été ainsi considérablement affaiblis et que si nous voulons vraiment restaurer, sauver la famille canadienne-française, il faut que toutes les forces à son service cessent leur isolement et s'unissent dans un puissant et généreux mouvement.

Nombreux sont, à l'heure actuelle, les groupes qui s'intéressent à la famille. Les uns ont été créés exprès pour lui venir en aide; les autres, bien qu'ayant un objectif principal différent, ne lui portent pas moins un intérêt spécial.

Une première union devrait se faire d'abord: celle des groupes familiaux proprement dits. Pourraient y être admis tous ceux qui acceptent les directives de l'Église. Ils constitueraient ce *Conseil supérieur de la Famille* que préconisait récemment l'ancien directeur de l'Institut familial. Ils seraient aidés dans leur tâche par les autres groupes intéressés à cette cause sacrée.

Ainsi unies, ces forces se mettraient aussitôt à l'œuvre. La charte de la famille, enfin élaborée et ap-

prouvée, deviendrait leur programme. Elles travailleraient à sa réalisation: auprès de l'opinion, des groupements professionnels, des autorités civiles. Elles placeraient la question familiale au premier plan, l'imposeraient à l'attention de tous, lui obtiendraient les appuis dont elle a besoin.

* * *

Une conviction, un plan familial, une action commune immédiate: voilà ce que la Semaine de la Famille demande de nous, la triple étape par laquelle nous parviendrons à la restauration chrétienne de nos foyers.

Ayons le courage d'entrer dans cette voie. Le primat catholique de l'Angleterre, S. Exc. Mgr Griffin, archevêque de Westminster, déclarait récemment:

Défendre la sainteté et la pureté de la vie familiale, telle est la grande tâche qui s'impose actuellement aux catholiques. Elle va exiger d'eux un héroïsme encore plus grand que celui qu'ils viennent de déployer sur les champs de bataille...

Les héros de la famille! La tâche peut paraître ardue car ses ennemis sont nombreux et puissants. Mais l'enjeu en vaut la peine. Il s'agit de l'âme même du pays. Que tous les cœurs vaillants s'enrôlent donc généreusement dans cette salutaire et nécessaire croisade.

LA STATION BIOLOGIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Jean-Louis TREMBLAY

ON PEUT DIRE que l'Océanographie, science de la mer, est une nouvelle venue parmi les sciences: depuis un demi-siècle à peine s'y est-elle taillé une place d'importance. Comprenant à la fois l'étude de la mer et l'étude de son contenu, elle emprunte à la physique, à la chimie et à la biologie, et ses méthodes et ses données fondamentales.

C'est au siècle dernier seulement que l'océanographie a véritablement pris naissance, d'une part avec la fameuse expédition du *Challenger*, que dirigeait sir C. Wyville-Thompson en 1872, et, d'autre part, avec la fondation du premier laboratoire de biologie marine à Naples, en 1872 également, par le naturaliste Anton Dohrn. Ces deux événements faisaient suite à des tentatives mémorables.

Depuis 1872, les expéditions océanographiques se sont multipliées, et des laboratoires de biologie marine se sont créés dans tous les pays intéressés aux ressources de la mer. Les capitaux nécessaires à de telles entreprises sont venus d'abord des pays les plus fortunés; mais, avec le temps et à cause de l'importance que prenaient les recherches, les pays moins fortunés ont fait les sacrifices nécessaires pour emboîter le pas. Le Canada ne put échapper au mouvement: en 1899, il fonda le laboratoire de Biologie de St. Andrews, puis en 1912, l'Office de Biologie qui a maintenant sous son égide plusieurs stations de biologie marine et plusieurs stations expérimentales de pêche. Notons que cet office a depuis quelques années pris le nom d'Office des Recherches sur les Pêcheries du Canada. Une telle initiative devait avoir sa réplique tôt ou tard dans Québec, puisque notre province, après avoir assumé la charge de ses pêcheries en 1922, devait forcément contribuer pour sa part aux recherches et se pourvoir d'un organisme qui lui servit de guide et de conseiller dans l'adoption de mesures appropriées soit à la conservation soit au développement de ses pêcheries maritimes.

L'origine de la Station Biologique du Saint-Laurent est étroitement associée à une initiative personnelle du docteur

Georges Préfontaine, de l'Université de Montréal. Le docteur Préfontaine, originaire de l'Isle-Verte, passait en 1930 sa saison de vacances aux Trois-Pistoles, près de l'Isle-Verte. Initié aux travaux de biologie marine par des séjours aux stations biologiques européennes et américaines, le docteur Préfontaine avait transformé son chalet des Trois-Pistoles en véritable laboratoire, et il y consacrait la majeure partie de son temps à examiner, à identifier, à classer des spécimens recueillis dans la zone intercotidale ou encore en mer, au cours de randonnées sur le fleuve. Or, en 1931, l'Université Laval, qui venait de recevoir un octroi du gouvernement provincial, décida d'en consacrer une partie à l'établissement d'un laboratoire de biologie marine; et les docteurs Préfontaine et A. Déry, habitués de la villégiature des Trois-Pistoles, servirent d'avisers pour le choix de l'endroit du nouvel établissement.

L'Université Laval, pour arriver plus vite à la matérialisation de son projet, chargea un comité spécial de pousser la fondation. Le recteur, Mgr Philéas-J. Filion, était d'office président de ce comité, qui comprenait: Mgr Camille Roy, l'abbé A. Vachon, l'abbé J.-Oscar Bergeron, les docteurs A. Rousseau, R. Potvin et A. Déry. Dès les premières réunions, il fut décidé que la Station Biologique du Saint-Laurent serait établie aux Trois-Pistoles, et que le directeur en serait l'abbé A. Vachon, alors directeur de l'école supérieure de Chimie et membre de l'Office de Biologie du Canada. Le travail du comité fut expéditif; au début de juin 1931, l'aménagement d'un édifice en laboratoire était assez avancé pour qu'une équipe de chercheurs pût y commencer des travaux. Cette équipe, au complet dès la fin de juin, se composait comme suit: l'abbé A. Vachon, directeur, le docteur A. Déry, sous-directeur, le docteur Joseph Risi, professeur de chimie à l'école de Chimie de l'Université Laval, en charge des travaux d'hydrographie, le docteur Georges Préfontaine, de

l'Université de Montréal, chargé des travaux de biologie, P.-E. Fiset, étudiant en médecine de Laval, Louis-Paul Dugal, étudiant en chimie, et J.-L. Tremblay, gradué en chimie de Laval. De 1931 à 1938, la Station a fait des travaux d'hydrographie et d'inventaire biologique dans l'estuaire du Saint-Laurent. En 1938, à la suite d'instances du ministère provincial des Pêcheries, d'une part, et à la faveur d'une offre de collaboration de l'Office de Biologie du Canada, d'autre part, la Station Biologique du Saint-Laurent a commencé des travaux de recherches dans la baie des Chaleurs, ainsi que dans les eaux du golfe qui sont du domaine des pêcheries québécoises. Depuis 1938, la Station a ses quartiers d'été à la Grande-Rivière, sur les bords de la baie des Chaleurs.

De 1938 à 1941, les chercheurs de Laval y ont reçu l'hospitalité dans les laboratoires de la Station expérimentale de pêche de l'Office des Recherches sur les Pêcheries du Canada. En 1941, l'aménagement d'un local désaffecté du ministère provincial des Pêcheries y constituait un pied-à-terre approprié aux besoins des travaux de biologie marine. Pour les travaux en mer, la Station Biologique du Saint-Laurent avait fait construire, en 1932, un petit navire océanographique, réquisitionné en 1941 pour la Défense nationale, et remplacé par une barque de pêche du ministère provincial des Pêcheries. Mais en 1944, l'Université faisait construire une barque appropriée à certaines expériences de pêche et à certains travaux d'océanographie. Notons enfin que 1944 a vu exécuter de grands travaux de construction à la Grande-Rivière: restauration d'un vivier à homard datant de 1940, et construction d'une astaciculture (équipement pour l'élevage du homard).

Dans l'estuaire du Saint-Laurent, la station biologique de Laval a étudié la stratification saline et thermique des eaux, ainsi que leurs mouvements (courants). Ces données hydrographiques sont, comme on sait, indispensables pour l'étude de la vie dans les eaux maritimes; et l'on peut dire que l'exploration hydrographique de notre estuaire a été menée avec soin et de façon poussée. On peut trouver dans les publications de la Station Biologique des informations assez complètes sur cette hydrographie. Parmi les travaux mentionnés: un travail de L.-P. Dugal sur la salinité des eaux et leur teneur en oxygène dissous; une étude de la salinité des eaux de l'estuaire du Saint-Laurent, par A. Nadeau; un travail sur la teneur en phosphates des eaux de l'estuaire du Saint-Laurent, par l'abbé A. Vachon, R. Gaudry et R. Bernard; une étude de la stratification thermique des eaux de l'estuaire du Saint-Laurent, par R. Gaudry; un travail visant à montrer l'origine d'une nappe d'eau arctique dans l'estuaire du Saint-Laurent, par J.-L. Tremblay et L. Lauzier; une foule de données hydrographiques consignées dans les rapports de la Station, sous les soins du docteur J. Risi.

L'étude de la faune et de la flore de l'estuaire a marché de pair avec les recherches hydrographiques, grâce à un équipement perfectionné, permettant l'exploration des grandes profondeurs comme celle des hauts-fonds et de la zone côtière. Les recherches biologiques sont plus lentes d'exécution; quantité de spécimens collectionnés au cours des quatorze étés n'ont pas encore pu être étudiés complètement. Toutefois, dans l'ensemble, nous possédons sur la faune et la flore de l'estuaire des données précises qui permettent d'expliquer, en partie du moins, pourquoi les eaux du golfe constituent un domaine de pêche d'une si belle richesse.

Parmi nos publications, plusieurs traitent des êtres vivants de l'estuaire; en particulier, deux publications du docteur G. Préfontaine sur la faune de l'estuaire, deux travaux du docteur H. Prat sur la flore riveraine et cotidale de la région des Trois-Pistoles; une liste des poissons de l'estuaire par V.-D. Vladykov et J.-L. Tremblay; un travail sur les crevettes de

l'estuaire par P.-E. Fiset, une monographie sur les *Zoarcidés* par Vladykov et Tremblay; une revue des Copépodes *Harpacticidés* et *Cyclopidés* des rivages du Saint-Laurent par le docteur A.-G. Nicholls; une étude de la biologie du homard de la baie des Chaleurs par J.-L. Tremblay, L.-P. Dugal et G. Roy; une étude des migrations de la morue par J.-L. Tremblay. On pourrait citer encore d'autres travaux, présentés aux divers congrès de l'Association canadienne-française pour l'Avancement des Sciences (ACFAS), mais non publiés *in extenso*.

Dans les eaux du golfe et de la baie des Chaleurs, les travaux effectués par la Station Biologique ont eu un caractère plus défini et présentent un intérêt pratique plus immédiat, à cause des importantes pêcheries maritimes qui s'y font. Si les travaux d'hydrographie ont fait suite dans le golfe à ceux de l'estuaire, les travaux d'ordre biologique ont pris une orientation nouvelle. L'étude des migrations de la morue et du hareng a fait l'objet de travaux soutenus et prolongés; de même, une étude des populations de homard, ainsi que des causes de diminution de ce précieux crustacé, a absorbé une part importante des efforts du personnel biologique. En 1943 et 1944, à ces travaux s'en sont ajoutés d'autres: étude de l'éperlan, étude de la possibilité d'implanter des huîtres dans la baie des Chaleurs, du côté de Québec; des expériences d'élevage du homard pour fin de repeuplement. L'étude du régime d'évolution thermique des eaux de la baie des Chaleurs suivi chaque année a permis d'établir une corrélation étroite entre les déplacements de certaines espèces maritimes et la température du milieu.

À côté de ses travaux de recherches, la Station Biologique s'est aussi occupée d'éducation: dans le but d'améliorer le rendement de la pêche en certaines régions du golfe, elle a fait des démonstrations de pêche qui visaient à faire adopter aux pêcheurs des méthodes plus efficaces. En 1944, la nouvelle barque de la Station a permis d'entreprendre, en collaboration avec la Station Expérimentale de Pêche, un travail sur la conservation du poisson: munie de soutes à poissons refroidies, la barque nous a permis de démontrer qu'à peu de frais on peut améliorer considérablement la qualité du poisson en le conservant dès sa sortie de l'eau à une température plus basse qu'on ne le fait ordinairement.

Avec de maigres ressources en argent et en personnel, la Station Biologique du Saint-Laurent a réussi un travail considérable. Jusqu'à ces dernières années, le personnel ne comptait qu'un ou deux biologistes. La plupart du temps, c'est à des étudiants en chimie que l'on confiait les travaux de biologie pour lesquels on devait les initier chaque année. Depuis la fondation récente de départements de Biologie, tant à l'Université de Montréal qu'à l'Université Laval, on peut espérer recruter plus facilement du personnel entraîné, qualifié. Comme bien d'autres institutions nouvelles, la Station Biologique se ressent encore de son apparition un peu improvisée, mais petit à petit les lacunes se comblent et le personnel se perfectionne. D'ici quelques années, la Station, jouissant d'un équipement à peu près parfait, et comptant sur un personnel à la hauteur, pourra faire face aux nécessités de l'après-guerre; il lui sera possible d'aider le gouvernement de la province à réaliser les progrès qui s'imposent dans l'exploitation des pêcheries maritimes.

Une bibliothèque, constituée grâce aux échanges de publications de la Station Biologique avec celles de plus de cent cinquante institutions similaires, représente un patrimoine précieux qui complète le tableau de nos espoirs d'avenir.

L'Université Laval, par sa Station Biologique, pourra non seulement concourir à l'épanouissement d'une importante ressource naturelle, mais elle contribuera à rehausser le prestige scientifique de la province de Québec et du Canada en général.

JUSTICE POUR LES MINORITÉS

RELATIONS s'est toujours intéressée vivement à la situation scolaire des minorités au Canada. En fait, elle a déjà publié toute une série d'articles sur le problème tel qu'il se pose dans les diverses provinces, y compris le Québec. Les archevêques du Canada ont touché ce point vital dans la déclaration qu'ils viennent de publier.

LÉGISLATION SCOLAIRE. — *A cet égard, Nous tenons à proclamer bien haut que la législation scolaire de la plupart des provinces Nous semble appeler de profonds redressements, à l'endroit surtout de l'élément catholique et de l'élément français, si l'on veut qu'elle reflète vraiment l'esprit d'entente cordiale qui a présidé à la constitution canadienne. Aussi longtemps, en effet, que les inégalités flagrantes qui subsistent, sur ce terrain, entre le traitement qu'accorde la province de Québec à ses minorités religieuses et ethniques d'une part, et celui que leur imposent les autres provinces d'autre part, il Nous paraît vain de parler d'égalité d'avantages et d'égalité de sacrifices, vain aussi d'espérer voir régner chez nous cette confiance mutuelle indispensable à la paix et à la prospérité publiques.*

« CHASTÉTÉ ET SYPHILIS »

LE MOT CHASTÉTÉ est un mot qu'on lit plutôt rarement dans la grande presse américaine. Or le voici, en belles lettres cursives, dans un titre qui couvre une pleine demi-page du *Ladies' Home Journal* de janvier. L'article, qui porte le titre que nous lui empruntons, veut montrer que la continence est le seul moyen efficace, en définitive, dans la lutte antivénéérienne, et qu'une vie de famille intense est la meilleure gardienne de cette continence.

Son auteur, Mona Gardner, y commente une substantielle déclaration du Dr John H. Stokes, directeur de l'*Institute for Syphilis Control* des États-Unis. Pour combattre la course effrénée à la promiscuité, dit le Dr Stokes, « le meilleur moyen que nous ayons en mains, c'est le rappel des premiers principes moraux, c'est-à-dire de la volonté maîtresse, du caractère bien équilibré et du recours à un idéal de vie. La continence, ajoute-t-il, va faire plus, pour supprimer la syphilis, que toutes les cures-éclair que nous pourrions inventer ». Et Mona Gardner d'ajouter: « Une vie propre est le plus sûr préventif contre les maladies vénériennes. »

Après avoir énuméré les traitements qui permettent aujourd'hui de guérir assez ou même très rapidement ces maladies, elle cite de nouveau le Dr Stokes: « Si les relations sexuelles ne conduisent plus à un mal effrayant ni à des naissances indésirées, il ne reste, pour guider nos enfants entre un passé démodé et un avenir sans bride, que les principes intangibles de l'esprit. »

« Le Dr Stokes, continue plus loin l'auteur, voit dans la famille le rocher du salut. Non pas dans le foyer moderne où rien ne reste à faire et où tout survient tout fait à la pression d'un bouton, mais dans le foyer de l'ancien temps, qui absorbait et produisait de l'énergie et où la coopération et une abondante affection faisaient de tous ses membres d'excellents citoyens. Voilà la famille démocratique... »

C'est parler bon sens. Nous sommes heureux de lire dans un magazine aussi répandu cette confirmation expérimentale du point de vue catholique. Il a fallu aller jusqu'au fond de l'impasse pour retrouver ces vérités de morale élémentaire: la nécessité de la lutte contre la chair et l'importance de la famille. Souhaitons à ces âmes de bonne volonté de découvrir maintenant le seul « idéal de vie » qui soit véritablement efficace dans la lutte de la chasteté, c'est-à-dire l'idéal chrétien, qui s'accompagne de cette force supérieure, la grâce de Dieu.

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

UN GRAND CATHOLIQUE FRANÇAIS

LA MORT du président des Semaines sociales de France, M. Eugène Duthoit, endeuille non seulement son pays, mais aussi le Canada français. Il s'était créé ici de nombreux amis, de nombreux admirateurs. Ses anciens élèves d'abord, tant à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Lille, dont il était le doyen, qu'à l'École des Sciences sociales et politiques, où il enseignait.

Plus nombreux furent les lecteurs de ses ouvrages et les auditeurs des Semaines sociales de France. M. Duthoit dirigeait cette institution depuis un bon quart de siècle. Combien des nôtres eurent le plaisir d'assister à l'une ou l'autre de ces Semaines. Ils furent conquis non seulement par l'esprit élevé et la science sûre de leur président, mais aussi par sa distinction et sa grande cordialité. C'était pour lui une joie

d'accueillir des Canadiens français. Il les entourait d'attentions et de prévenances.

C'est surtout comme grand catholique que sa mémoire vivra. Rarement l'Église connut fils plus dévoué, plus attaché, plus militant. Il inclinait sa belle intelligence devant l'enseignement de ses chefs et s'en faisait le héraut docile et fervent. Il s'intéressait aux droits de la religion et sut, aux heures troubles que connut la France, les défendre avec vigueur. Sa piété, profonde et virile, s'alimentait chaque matin à la sainte Table. Et son courage se renouvelait, se retrempeait dans les exercices annuels de la retraite fermée. Sans doute on écrira bientôt la vie de cet apôtre. Tous y trouveront des leçons de foi, de patriotisme, de sens social.

LOI CONTRE ÉQUITÉ

L'ASSOCIATION DES BANQUES se donne un mauvais point et présente le flanc aux critiques de la C. C. F. et du Crédit social en refusant à Roger Lépine les \$10,000 promis à quiconque empêche un vol de banque. Elle a gagné devant le juge, mais perdu devant le public.

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni,

ainsi que le juge lui-même l'en avertit dans une mercuriale panachée: « Quand on songe que Lépine recevait \$11 par semaine, \$44 par mois, on demeure stupéfait! L'employé exposerait sa vie pour un patron si généreux? Allons donc! Cela se passe de commentaires! On se demande pourquoi les vols de banque se multiplient. C'est que les banques ne protègent pas suffisamment leurs employés, puis qu'elles ne reconnaissent pas le beau geste accompli. C'est aussi une des causes des querelles entre le Capital et le Travail... Lépine a fait plus que son devoir. La position prise par la banque ne la rehausse pas devant le public et surtout devant les employés... J'ai hésité longtemps avant de rendre

ARTISANS DE CULTURE ET DE VIE MORALE

RELATIONS a toujours attribué une particulière attention aux déclarations d'un Secrétaire de la province quand elles traitent d'éducation, de culture, de vie catholique et française. C'est son rôle le plus important de promouvoir la connaissance, l'amour et l'exploitation de notre héritage culturel.

L'honorable M. Omer Côté a profité du Congrès des Éditeurs canadiens, tenu ces jours derniers à Québec, pour prononcer une allocution d'une belle élévation de pensée sur la fonction sociale et la responsabilité morale de l'éditeur. Il faudrait la reproduire en entier. En voici quelques lignes:

« Qui mieux que vous, messieurs, peut savoir la grandeur d'une profession qui requiert presque le dévouement d'une vocation? Et s'il est juste d'affirmer que l'importance d'une fonction se juge à la charge des devoirs qu'elle impose, songez à la noblesse de la vôtre... »

« Je sais bien qu'un éditeur est aussi un homme d'affaires, mais un homme d'affaires qui a une fonction sociale, je veux dire une fonction qui répond à un besoin de la société. De ce fait, moins que tout autre, vous n'avez le droit de trahir votre mission. Et voilà peut-être pour vous le côté délicat du problème: les péchés contre l'esprit sont très subtils et

SECTARISME EN FRANCE ?

LE CONSEIL DE VILLE de Montauban vient de supprimer tout subside aux écoles catholiques. Voici des extraits de la lettre que S. Exc. Mgr Théas a adressée à cette occasion aux conseillers municipaux de sa ville épiscopale:

« Lorsque les Allemands ont commis leurs abominations en Tarn-et-Garonne, tout le monde s'est tu. Une seule voix s'est levée publiquement. Elle ne venait ni de Londres, ni d'Alger, où il était possible de parler sans risque; elle venait de Mont-Auriol (siège de la cathédrale).

« Seul dans cette région l'évêque de Montauban a protesté contre les Allemands... Récemment j'ai pris des risques pour défendre les Juifs opprimés. Mon courage n'a pas faibli dans les prisons allemandes, et je suis encore prêt à défendre mon troupeau.

« Je m'imaginai que le nazisme était disparu avec les Allemands. Il n'en est pas ainsi. Je m'imaginai que la résistance n'aurait plus sa raison d'être. Il n'en est pas ainsi. Votre sectarisme me force à organiser une nouvelle résistance. »

CONTRE LA FAMILLE NOMBREUSE

VOICI une déclaration faite à Ottawa au cours d'une conférence par le Rév. Dr Silcox, de Toronto, l'une des autorités du protestantisme canadien:

« La diminution des naissances, dit-il, est le fait des nations civilisées et policées; on doit l'accepter comme un bienfait; il n'y a aucune nécessité d'accroître sans cesse la population. La qualité doit suppléer à la quantité. L'augmentation de la population est le fait des peuples ou primitifs ou ignorants ou imbéciles. C'est donc une chose qu'il faut chercher à enrayer à tout prix. »

Merci en passant pour le compliment, car c'est de nous qu'il s'agit: nous avons à choisir: « primitifs, ignorants ou imbéciles »?

Nous craignons que des préventions anticatholiques et antifrançaises n'aient inspiré cette malencontreuse position de principes. Les protestants clairvoyants pensent tout autrement sur la question de la natalité.

N'est-ce pas M. Herbert Morrison, *Home Secretary* d'Angleterre, qui affirmait que le taux déclinant des naissances allait conduire ce pays à l'extinction en peu de temps? (*Hamilton Spectator*, 27 juillet 1943.)

M. Watson Kirkconnell, un baptiste, mais tout le contraire d'un fanatique, manifestait une meilleure intelligence de la situation lorsqu'il affirmait dans son livre *Seven Pillars of Freedom* (p. 161), à propos de la baisse constante au pays de la proportion des Britanniques d'origine: « La raison de ce changement n'est pas tant un taux de natalité plus élevé qu'il ne convient chez certains groupes, qu'un taux catastrophiquement bas chez d'autres; ce dernier est apparemment dû au fait que les Églises protestantes ont négligé, en ces derniers temps, d'insister sur le devoir, pour les gens mariés, de procréer et sur l'importance d'une maison pleine d'enfants, même au prix d'un plus bas niveau de vie. »

M. Charles Gautier, qui cite le pasteur Silcox dans *le Droit* du 13 janvier, apporte la bonne réponse à l'argument économique du pasteur: « Le Dr Silcox voudrait que les familles limitent le nombre de leurs enfants à l'étendue de leurs ressources. C'est là mal poser le problème: ce n'est pas la famille qui doit s'adapter aux mauvaises conditions économiques, mais c'est l'économie de la nation qui doit être améliorée pour répondre aux besoins essentiels de la famille. » La théorie du pasteur Silcox, ainsi que le signale aussi M. Ch. Gautier, s'inspire « du matérialisme et de l'esprit de jouissance ». La religion a justement pour fonction d'apprendre aux hommes à se dégager de ces servitudes égoïstes.

DANS LA JUNGLE PROTESTANTE

Joseph-H. LEDIT, S. J.

QU'ON NE DONNE pas un sens méchant au titre ci-dessus. Il y a de l'exubérance dans la jungle et d'admirables caractères dans la tumultueuse anarchie des Églises protestantes — des hommes d'une aimable droiture, des femmes au cœur magnanime qui ont créé des œuvres méritoires. Respectons nos frères séparés. Mais quand vous trouvez dans votre courrier de méchants petits papiers contre l'Église avec, comme indication d'origine, un bureau postal quelconque, ou un *Gospel Centre* anonyme, qui vous blâmera si vous cherchez à savoir d'où le coup est parti? Et c'est alors qu'on tombe dans une jungle inextricable.

Récemment, un évêque de la *Church of God*, au Mexique, fit circuler une étrange histoire d'atrocités, immédiatement démentie par les personnes les plus autorisées qui firent enquête sur les lieux, ce qui ne l'empêcha pas de faire le tour d'une certaine presse « protestante » étatsunienne. J'ai écrit à plusieurs « Églises de Dieu » pour repérer cet insaisissable évêque. Il y a au moins cinq sectes qui portent ce nom, sans compter *The (Original) Church of God* et deux groupes noirs: *l'Église de Dieu et des Saints dans le Christ* et *l'Église de Dieu dans le Christ*, donc huit sectes, et je commence à me persuader que l'évêque en question est probablement en dehors de toutes les huit.

Les baptistes, au Canada, sont vaguement groupés en trois grandes Conventions: celle des Provinces Maritimes, celle de l'Ontario et du Québec, et celle des Provinces de l'Ouest. Ils comptent (1941) 483,592 membres. N'allez pas croire que le pasteur Shields appartienne à quelqu'une de ces conventions. Il est président de *l'Union des Églises Baptistes Régulières de l'Ontario et du Québec*, un petit groupe de dissidents, brouillé depuis 1928 avec la masse baptiste, et qui compte 6,000 fidèles et 72 pasteurs (pas tout à fait 84 fidèles par pasteur). Son influence religieuse est donc insignifiante; en politique, il est le porte-voix de ceux qui en veulent aux Canadiens français pour les raisons les plus hétéroclites.

D'après l'annuaire des Églises américaines (1943), il y a, aux États-Unis, 256 *Religious Bodies*. Décomptez l'Église catholique, la Synagogue, et onze Églises orthodoxes, et il en reste 243. Mais ce n'est pas tout! Depuis quelques années, le nombre des églises « indépendantes » s'est beaucoup accru. Il y en a 408. Ajoutons encore 104 « églises italiennes chrétiennes non organisées », et 300 églises qui n'appartiennent à aucune secte, et voilà déjà 1,055 églises qui ne sont unies entre elles par aucun lien, sauf peut-être le qualificatif très générique de « protestants ». De plus, dans une même secte, on découvre les diversités les plus étonnantes. Dans la seule Église anglicane, la plus posée et la plus conservatrice de toutes, il y a des « ritualistes » (qui d'ailleurs

se disent « catholiques ») qui se confessent, communient, se fournissent peut-être de livres pieux chez le libraire catholique, et des « modernistes » qui rejettent la divinité de Jésus-Christ. Tous sont gouvernés par un même évêque, parfois par un même curé, qui régit son troupeau bigarré avec le tact exquis et les charmantes manières qui sont une des notes les plus distinctives de cette Église, et grâce auxquelles on peut élégamment venir à bout, sinon du dogme lui-même, au moins de toute controverse fatigante, désagréable, déprimante, et surtout disgracieuse.

En Canada, terre promise des grands trusts, on a réalisé des *mergers* religieux dont l'imperturbable Stephen Leacock a laissé des caricatures inimitables. Le plus colossal fut la création de *l'Église Unie du Canada*, dans laquelle méthodistes, presbytériens et congrégationalistes consolidèrent, sinon leurs croyances, au moins leurs administrations et leurs finances. Il faut lire le gros ouvrage que l'Institut de Recherches Sociales et Religieuses de New-York consacra à cette union pour comprendre combien la mentalité protestante est différente de la nôtre. Le facteur doctrinal semble avoir eu une importance mineure puisqu'on l'expédie en moins de trois pages (Silcox, *Church Union in Canada*, New-York, 1933, pages 143-146); les ajustements financiers et administratifs attirèrent plus visiblement l'attention et l'approbation universelles. Il est curieux de remarquer que partisans et adversaires de cette union retinrent, pour leur bataille finale à Ottawa, des Canadiens français parmi leurs avocats: MM. Aimé Geoffron et Eugène Lafleur « who not only made some of the most effective speeches, but also were most crushing in their logic » (p. 264, note).

Ottawa, qui aime simplifier, ne connaît que 17 sectes protestantes dans ses recensements, mais j'ai idée que plus d'une de ces sectes est en elle-même une petite jungle religieuse. Voici les chiffres de 1931 et 1941:

| | 1931 | 1941 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Adventiste..... | 16,026 | 18,449 |
| Anglicane..... | 1,633,615 | 1,751,188 |
| Baptiste..... | 443,341 | 483,592 |
| Frères et Frères Unis..... | 15,119 | 15,222 |
| Chrétienne..... | 11,527 | 8,515 |
| Eglise du Christ (Disciples)..... | 15,811 | 21,223 |
| Science Chrétienne..... | 18,436 | 20,222 |
| Association évangélique..... | 22,213 | 37,002 |
| Témoins de Jéhovah..... | 13,552 | 6,994 |
| Luthérienne..... | 394,194 | 401,153 |
| Mennonite..... | 88,736 | 111,380 |
| Mormon..... | 22,005 | 25,284 |
| Pentecostale..... | 26,301 | 57,646 |
| Presbytérienne..... | 870,728 | 829,147 |
| Protestante..... | 23,296 | 10,756 |
| Armée du Salut..... | 30,716 | 33,548 |
| Église Unie du Canada..... | 2,017,375 | 2,204,875 |
| Autres sectes..... | 91,716 | 101,758 |
| Sans religion..... | 21,071 | 19,126 |

La poussière — 101,758 fidèles — est classée simplement sous le titre générique: « Autres sectes ». Ce qu'il doit y avoir là-dedans!

Les Témoins de Jéhovah, hors la loi en 1941, ont depuis lors regagné le temps perdu.

Les chiffres précédents sont sujets à caution. Il arrive, lors d'un recensement, qu'un citoyen affirme appartenir à l'église que fréquentaient ses parents ou à laquelle il fut rattaché dans le passé par quelque lien très vague. On remarque qu'au recensement de 1941, 19,126 personnes seulement ont déclaré qu'elles étaient sans religion. Personne n'en conclura que tous les autres Canadiens vont fidèlement à l'église. En 1931, 2,017,375 personnes se déclarèrent « membres » de l'Église Unie du Canada. Dans son annuaire pour la même année, cette Église ne parla que de 657,219 membres. On trouve quelque chose d'analogue chez les anglicans. Le recensement de 1931 en donna 1,633,615, mais les listes paroissiales de la même Église, en 1930, ne portaient que 806,201 noms. 325,575 seulement avaient été confirmés, et il n'y eut que 257,091 « communicants ». On dirait que le véritable problème des ministres protestants est de faire venir leur monde à l'église.

J'ignore quelle est la dîme protestante au Canada; elle est plantureuse aux États-Unis où 16 groupes protestants réunirent, en 1942, la somme de \$350,807,172. J'en suis à me demander si bien des protestants, qui ne mettent jamais les pieds à l'église, ne s'acquittent pas de leur devoir religieux par un simple chèque. Cela, peut-être, expliquerait le fait bizarre que les églises protestantes soient peu fréquentées, mais qu'il y ait abondance de prédicants et d'argent pour « travailler » parmi les Canadiens français ou en Amérique latine.

Jusqu'à présent, le protestantisme n'a guère pénétré l'élément canadien-français. D'après le Bottin de Lovell pour Montréal (1944), il y a 179 églises protestantes dans le grand Montréal. Qui osera dire que le Québec est *priest-ridden* quand, dans le même district, il n'y a que 139 églises catholiques pour une population incomparablement plus considérable et plus fidèle à faire sa religion? En tout cas, voici la classification protestante: 44 églises et missions anglicanes (dont une française); 17 baptistes (dont deux françaises); 2 de science chrétienne; 3 luthériennes; 27 presbytériennes (dont une italienne et une chinoise); 51 églises unies (dont deux françaises, une hongroise et une italienne); 4 pentecostales (dont deux françaises et une finnoise); 12 salles ou tabernacles évangéliques; trois missions françaises qui résistent à toute classification, une mission italienne chrétienne, une mormone, une adventiste, une unitaire, un centre de Témoins de Jéhovah et un ou deux indésignables Tabernacles. Donc, 10 *milaines* françaises sur 179.

Le recensement de 1941 n'a pas encore publié les Tables religieuses d'après les origines raciales. Nous citerons donc les chiffres de 1931; nous ne croyons pas que la pénétration protestante dans l'élément français

ait substantiellement changé depuis lors, sauf peut-être pour quelques petites, mais bruyantes sectes. Il y avait alors, dans toute la province de Québec, 4,228 anglicans de langue française, 1,135 baptistes, 38 frères unis, 7 « chrétiens », 3 disciples du Christ, 25 Témoins de Jéhovah, 41 luthériens, 54 pentecostaux, 1,805 presbytériens, 730 « protestants », 86 adventistes, 39 membres de l'Armée du Salut, 3,378 de l'Église unie, un disciple du Christ, 30 de Science chrétienne, et 32 de sectes diverses. Total, 12,375 protestants de langue française. Comme résultat d'une activité missionnaire prolongée durant près de deux siècles, c'est mince, et très coûteux.

De 1931 à 1941, on remarque un progrès considérable dans les sectes suivantes: Église du Christ (disciples), Association Évangélique, Mennonite, Pentecostale. Cette dernière, surtout, mérite d'être suivie de près. Ce sont ces petites sectes, d'origine étatsunienne, qui se rendent les plus insupportables à la population catholique. Les pentecostaux sont répartis dans les comtés suivants:

Abitibi, 13. — Argenteuil, 48. — Bonaventure, 44. — Chambly, 56. — Champlain, 5. — Deux-Montagnes, 60. — Gaspésie, 2. — Hull et Gatineau, 17. — Huntingdon, 3. — Laprairie, 1. — Lotbinière, 3. — Missisquoi, 4. — Ile de Montréal et Ile Jésus, 1,778. — Papineau, 10. — Pontiac, 306. — Québec, 22. — Richmond, 2. — Rouville, 8. — Shefford, 4. — Sherbrooke, 4. — Stanstead, 2. — Saint-Hyacinthe, 35. — Terrebonne, 15. — Vaudreuil, 1. — Verchères, 2.

Deux mille quatre cent vingt pentecostaux! C'est une augmentation de 1,206 sur 1931. Nous ne savons pas dans quelle proportion l'élément canadien-français est représenté, mais il est inquiétant de constater que la secte se propage dans les rangs et les petites villes: 445 en territoire rural; 98 dans les villes de moins de 1,000 habitants; 83 dans celles de 1,000 à 4,999 habitants. Les petits groupes minuscules sont presque tous à la campagne; sont-ils les « missionnaires » destinés à éclairer nos ténèbres? Sommes-nous en présence d'une campagne de quelque envergure pour « convertir » les Canadiens français? Tâchons de voir à qui nous avons affaire.

La plus vieille organisation pentecostale date de la fin du siècle dernier. C'est la *Pentecostal Holiness Church* qui croit au pré-millénarisme, pratique la glossolie; elle a 20,453 membres. C'est la plus importante des neuf Églises pentecostales établies aux États-Unis, qui groupent 1,808 églises avec 85,087 fidèles. Ces pentecostaux, aussi fanatiques que les Témoins de Jéhovah, ont l'air de se spécialiser à faire apostasier les catholiques. Il y a quelques années, ils s'étaient installés dans presque toutes les localités de Sicile avant qu'on s'en soit rendu compte. Ils commencent à faire un bruit considérable au Mexique. Il est à peu près impossible de discuter avec eux, car ils se considèrent comme inspirés du Saint-Esprit. Allez argumenter avec une diaconesse qui fait de la glossolie.

Une fois, trois prophétesses envahirent le presbytère d'un prêtre catholique dans l'État du Missouri. Elles

étaient modestement vêtues, paisibles. Les mains jointes sur la poitrine, elles déclarèrent: « Nous avons été inspirées de mettre le feu à votre église. » Le prêtre répondit: « Attendez-moi une seconde, s'il vous plaît. » Il revint avec son fusil: « Et moi, je viens d'être inspiré de vous envoyer une balle dans le corps si vous touchez à mon église. » Elles disparurent précipitamment. « Je ne leur aurais pas fait de mal, ajouta le prêtre, mais il fallait leur apprendre à se méfier de leurs inspirations. »

Aux États-Unis et dans la plus grande partie du Canada, il s'est établi un *modus vivendi* de tolérance mutuelle entre protestants et catholiques. On se respecte mutuellement, on se laisse tranquille et c'est très bien comme cela. Si un protestant s'intéresse à la religion catholique, on lui donne, avant de le recevoir, les instructions nécessaires (généralement, une trentaine).

Quand un protestant étranger vient évangéliser le Québec, il manque à cette première règle de courtoisie élémentaire. Les Canadiens ne sont ni des Papous ni des Hottentots et ne veulent pas être traités comme tels. Ils trouvent souverainement abject qu'on vienne guetter des prêtres qui jettent leur soutane aux orties afin d'en faire des instruments de déchristianisation. Ils savent que lorsque les industriels protestants ont besoin d'ouvriers stables, paisibles, et travailleurs, ils embauchent des pères de famille fidèles à leur religion

catholique; quand les églises protestantes ont besoin d'avocats compétents et intègres, ils les cherchent où ils se trouvent, c'est-à-dire parmi les Canadiens français. Ils n'ignorent pas que 66,624,953 Étatsuniens n'ont absolument aucune religion; si l'on veut convertir quelqu'un, que l'on commence par là. Si la jungle religieuse a égaré tant de braves gens, ce n'est pas une raison de venir remettre en friche les terres cultivées. Venir chez le voisin, au nom de la liberté religieuse, pour l'ennuyer et l'insulter est une indécence. Se prendre pour le Père Éternel, ou le porte-voix du Saint-Esprit est signe d'un orgueil qui n'est pas loin de la folie.

L'été dernier, un peu avant le congrès eucharistique de Saint-Hyacinthe, un protestant eut l'idée de répandre dans le peuple un tract contre le saint Sacrement. Il dut être protégé par la police. Nous ne croyons pas que les protestants étatsuniens achèteront beaucoup d'âmes canadiennes; il est possible qu'ils tournent la tête à quelques-uns qui ne l'ont pas solide sur les épaules. Il est à peu près certain qu'ils irriteront une population qui ne demande pas mieux que de vivre paisiblement. Il y a, sans doute, des gens qui se croient nés et mis au monde pour énerver leurs voisins. Si, par surcroît, ils estiment devoir nous haranguer au nom du Saint-Esprit, tâchons de les écarter avec la très douce et très patiente charité que nous nous efforçons de montrer aux fâcheux les plus fatigants.

UNE REGION OUBLIÉE ET SES PROBLÈMES

Rodolphe LAPLANTE

IL EXISTE au pays de Québec une région mal connue au point de vue économique, social et géographique: le comté de Pontiac.

Faut-il s'en étonner? On voyage par le pays entier, voire aux États-Unis et outre-mer, et il y a dans le Québec des coins que la publicité touristique n'a pas encore mis en grande lumière: le Nord-Ouest québécois, par exemple. Qui connaît Charlevoix comme il mérite de l'être, et qui est familier du comté de Pontiac? Même nos compatriotes de langue française d'Ottawa et des environs n'ont pas une claire idée de ce comté sis en bordure de l'Outaouais!

Aussi faudra-t-il incidemment recommander la lecture d'un ouvrage trop peu connu et intitulé: *le Nord de l'Outaouais*, publié en 1938. Ce volume, véritable manuel de géographie humaine, d'une richesse de présentation rare chez nous, nous familiariserait, si nous voulions nous donner la peine de nous le procurer, avec les comtés de Papineau, Gatineau, Labelle, et surtout Pontiac. C'est un ouvrage rédigé en collaboration mais où il faut percevoir le travail personnel du R. P. Louis Taché, c. s. SP., supérieur du collège Saint-Alexandre de la Gatineau; ceci écrit sans diminuer le mérite des collaborateurs à la publication de ce manuel de géographie régionale.

S'il est vrai que nous manquons de certains volumes de l'ordre de la géographie physique et humaine, il ne faut pas ignorer un ouvrage aussi scientifique, aussi intéressant, aussi bien présenté que l'est *le Nord de l'Outaouais*. Si nous revenions à Pontiac!

Ce comté, baigné par l'Outaouais, a une superficie de 9,560 milles carrés: c'est souligner son immensité. Sa population n'est cependant que de 19,852 âmes. On n'a là qu'une population de 2.08 âmes par mille carré. Seuls les comtés de l'Abitibi et du Saguenay comptent moins d'habitants pour la même étendue de territoire (chiffres de 1941).

Statistiques vitales du comté de Pontiac

| | 1931 | 1941 |
|----------------------------------------------------------------|--------|--------|
| a) Population catholique totale dans le comté de Pontiac | 13,561 | 12,715 |
| b) Population catholique d'origine française | 8,403 | 8,370 |
| c) Population catholique d'origine raciale autre que française | 5,158 | 4,345 |
| d) Population dont la langue maternelle est le français | 7,779 | 7,588 |
| e) Population dont la langue maternelle est l'anglais | 12,365 | 11,546 |
| Population totale du comté | 21,241 | 19,852 |

Ces chiffres attestent tout d'abord que l'élément catholique de langue française forme la majorité dans le groupe catholique et que, de façon générale, la population de ce comté est décroissante.

En nous reportant aux chiffres de 1941, soit un total de 19,852 âmes, on constate que le comté de Pontiac compte 8,744 personnes de langue française, 10,044 Britanniques, une vingtaine d'Hébreux, 10 Italiens, 254 Polonais, 598 Allemands.

Sur ce même chiffre de population, 12,715 sont catholiques. Si on établit que la quasi-totalité de nos compatriotes est de foi catholique, et ils sont au nombre de 8,744, on constate donc qu'il n'y a que 3,971 catholiques de toutes origines dans le comté de Pontiac.

Ce comté appartient au diocèse de Pembroke, partie situé en terre ontarienne et partie en terre québécoise. Pembroke est un diocèse comptant 50,000 catholiques. Le titulaire actuel, suffragant d'Ottawa, est S. Exc. Mgr Charles-Léo Nelligan. Les Sœurs Grises de la Croix dirigent un couvent à Fort-Coulonge où il y a un sympathique curé en la personne de l'abbé J.-L. Poupore. Cette localité compte environ 1,200 âmes. A Chapeau, un vieux et respectable prêtre est curé, Mgr A.-M. Renaud, P. D. Les Sœurs de Saint-Joseph de Pembroke y sont établies depuis 1921 et y dirigent une École normale. Ajoutons les paroisses de langue française suivantes: Ile-du-Grand-Calumet, d'une population totale de 1,459 âmes, presque entièrement française, Vinton, Otter-Lake, Lac-Cayamont.

L'Ile-du-Calumet est l'une des plus belles paroisses de la rivière Outaouais. (Notons que l'on a tort de laisser tomber la pittoresque appellation, d'ailleurs la seule authentique, de l'Ile-du-Grand-Calumet.) Un ouvrage récent, publié par le ministère des Mines de la province de Québec, sous le titre de *Région de l'île Calumet*, nous entretient des possibilités de son sous-sol.

La paroisse du Lac-Cayamont ne compte que 321 âmes et Otter-Lake en a 822. Vinton a une population de 1,400 âmes où un excellent prêtre bilingue, M. l'abbé John Kimpton, V. F., est curé. Il est d'ailleurs originaire de la province de Québec et y a reçu une formation française.

Dans le comté de Pontiac, on s'adonne surtout à l'exploitation forestière et à la culture du sol. La zone cultivable ne dépasse pas Sheenboro. A vrai dire, les terres n'ont été mises en culture que le long de la vallée de l'Outaouais.

Fait curieux, ce comté québécois relève du diocèse ontarien de Pembroke. La vie sociale de nos compatriotes n'a pas la même tonalité que dans les autres comtés, même limitrophes, de l'Outaouais, tels que Papineau et Gatineau. L'Union Catholique des Cultivateurs y est inconnue. On n'y trouve ni Société Saint-Jean-Baptiste, ni cercles sociaux ou littéraires de langue française, comme il en existe, à des degrés divers de puissance, en la plupart des comtés ruraux de la province de Québec.

Les paroisses, on l'a vu, sont peu peuplées. L'élite manque. Quelques rares membres des professions libérales, dont un intrépide notaire ayant résidence à

Campbell's-Bay et bureau à Fort-Coulonge, assistent les nôtres dans la prise de conscience nationale qui s'impose.

* * *

Il faut noter tout d'abord une population stagnante de 1931 à 1941, produisant un défaut d'organisation économique, ensuite une majorité catholique, une majorité de langue française dans le groupe catholique, une exploitation forestière dominant la région depuis plus de cent ans, une agriculture qui pénètre trop lentement à travers ces vallons, plateaux, îles. Il y a aussi l'éloignement géographique des principaux centres économiques québécois: toute la vie économique de ce comté gravitant autour d'Ottawa, de la ville de Pembroke, et subissant même la pression du système scolaire ontarien. Nous écrivons: « subissant même la pression du système scolaire ontarien », parce que nous sommes dans le territoire géographique de notre province et la population y est tout de même assujettie au système scolaire du Québec. Mais on sent là plus qu'ailleurs l'environnement d'une province de langue anglaise. Même la vie religieuse des nôtres, et nous avons vu pourquoi, échappe aux cadres franco-catholiques, régénérateurs, protecteurs tout au moins de notre caractère national, puisque l'organisation religieuse dans Pontiac est enclavée en territoire ontarien.

La géographie, la vie économique, tout s'organise en raison du climat ontarien. On l'a bien vu, par exemple, quand nos compatriotes de Fort-Coulonge, de Demers-Centre et d'ailleurs songeaient à se grouper en coopératives d'épargne et de crédit. Il vint alors à l'esprit de certains, très bien intentionnés envers les nôtres, sûrement exempts de tout sentiment d'ostracisme, de greffer ces corps sociaux sur les organismes de crédit naissants en Ontario et encore au stage de l'embryon, tandis que le Québec, pour une fois, pouvait offrir, en ce domaine du moins, un organisme éprouvé, aux cadres solides, puisque ses Caisses populaires sont réparties sur toute l'étendue de la province, et groupées en caisses régionales, sous l'égide d'une fédération provinciale, avec équipe d'inspecteurs, revue mensuelle, etc.

Cette portion de territoire de la province de Québec donne l'impression d'être en dehors de nos cadres géographiques et éducationnels, même si la majorité des catholiques qui y résident sont de langue française. On n'y sent pas l'intégration de ces catholiques de langue française, de ces paroisses plus ou moins homogènes en certains cas, à nos cadres religieux, sociaux et nationaux. Nous répétons qu'il n'y a là aucun cercle de l'U. C. C., aucun organisme national, aucune société nationale avouée et reconnue, peu ou pas de bibliothèques de langue française.

L'École normale bilingue de Chapeau remplit-elle véritablement sa mission? C'est ce que nous n'avons pu vérifier. Quoi qu'il en soit, il semble qu'il y aurait

place, à Fort-Coulonge probablement, pour une école ménagère régionale. Mais pour ne pas accentuer le fossé culturel qu'il y a entre les deux sexes, il faudrait concurremment greffer sur le collège de Saint-Alexandre une école moyenne d'agriculture. N'y aurait-il pas lieu de songer à faire bénéficier à la fois les jeunes gens du comté de Pontiac de quelques bourses d'étude, tant pour le cours classique que pour le cours agricole moyen éventuel? Les finissants de ces deux cours composeraient l'élite qui manque dans une trop forte mesure.

Si on veut bien ensuite pousser à la fondation de coopératives d'épargne et de crédit dans les quelques paroisses françaises de ce territoire, si on veut bien, tout à côté, accentuer la fondation et le développement des coopératives de production et, en quelques endroits, de consommation, on aura enseigné à ces gens, jusqu'ici trop isolés, ayant peu confiance en eux-mêmes, le sens de l'équipe et la persévérance dans la poursuite d'un objectif commun.

Pour réintégrer le comté de Pontiac dans le cadre normal de notre province, il y a d'autres règles à observer, d'autres remèdes à apporter, mais ils ne sont pas de notre ressort et il serait outrepassant de les proposer. Nous répétons cependant que les dirigeants de nos sociétés nationales, que nos chefs sociaux auraient tout intérêt à visiter ce comté, à se rendre compte de la situation qui y prévaut. Ils auraient tôt fait de se convaincre qu'il y a là une population menacée à tous points de vue, et qu'il importe de seconder énergiquement le travail de certaines religieuses, le dévouement de quelques rares laïques.

Quant à la population en général, elle sollicite plus qu'une vague sympathie: elle a besoin d'être organisée au point de vue coopératif. Il faut faire surgir sur ce territoire méconnu les organismes économique-sociaux dont l'autonome fonctionnement transformera ces populations en des citoyens libres, conscients de ce qu'ils représentent. Québec n'a pas les moyens de perdre un seul de ses enfants. Il est temps que le grand et riche comté forestier de Pontiac soit l'objet de notre sollicitude et de notre attention.

La coopération sera pour nos amis de Pontiac un précieux adjuvant, mais ce n'est pas suffisant. Une école ménagère s'impose, une École normale bilingue a sa raison d'être, l'U. C. C. devra y avoir bientôt sa place, comme la section des bûcherons. Il appartiendra ensuite à nos compatriotes, au sein des Chambres de commerce éveillées et entreprenantes, de faire connaître davantage leur région à nos compatriotes en affaires. L'observation, la compétence, le jugement, l'initiative, auront tôt fait de transformer ce magnifique territoire qui, vu sa richesse forestière et son sous-sol, mérite la prédilection de ceux qui envisagent l'avenir avec réalisme, optimisme et conviction.

Pontiac est depuis trop longtemps oublié. Notre légitime fierté nationale nous commande de faire cesser l'état de choses existant.

QUAND ON OUBLIE L'ÉVANGILE

— La Nouvelle-France est bien assez malheureuse ! Pourquoi cette sornioise conscription qui éclate comme une bombe à retardement ? L'Évangile nous avertit pourtant d'avoir confiance en Dieu qui revêt les lis, compte les cheveux de nos têtes, nourrit les moineaux : alors ?

— Oui, mon ami, Jésus recommande cette confiance, mais n'oubliez pas son commentaire : « Deux moineaux se vendent un sou, et pas un d'eux ne tombe sur le sol sans la permission de votre Père. » Donc, avec cette permission, les moineaux tombent, et les cheveux et les têtes.

— Mais pourquoi Dieu permet-il ces départs, ces hécatombes ?

— Il a de bonnes raisons d'être mécontent de nous : les châtiments nécessaires expliquent bien des choses. Cinq ans de guerre ont-ils enrayé blasphème ou alcool ?

— Je ne blasphème ni ne bois ; mon fils Hector non plus.

— Avez-vous discipliné Hector, votre conscrit ?

— J'avoue qu'il n'a jamais obéi. Je n'ai présentement aucun contrôle sur ses courses nocturnes.

— Vous ne le maîtriserez plus. Il devait obéir à son père de la terre pour mieux obéir au Père des cieux ; or, il méprise l'un et l'autre. Vous avez gâché votre mandat d'éducateur : Dieu vous le retire. Il confie votre fils à plus rude école : c'est maintenant le sous-officier qui, revolver au poing, le mettra au pas cadencé. Hector a sa dernière chance d'apprendre à plier. S'il n'en profite pas, Celui qui laisse tomber les moineaux pourrait bien abattre une tête.

— Quel dommage ! Un jeune homme si distingué !

— Vous voulez dire, Madame : « Beau danseur ! » C'est son plus brillant mérite, de tourner le jitterbug avec votre Hortense, sans grâce, mais avec les étreintes qui plaisent aux aviatrices. Notre jeunesse se moque des commandements de Dieu, qui envoie Hector et ses pareils danser sur les mines du champ de bataille.

— Que vous êtes sévère ! Un fiancé accompli !

— Mal préparé, Hortense, au respect du mariage !

— Pardon ! Mon fiancé est le plus respectueux des gentilshommes ! C'était merveille de voir hier sa maîtrise de soi !

— Hypocrite maîtrise ! Sur votre chesterfield très bas, croisant les genoux à bonne hauteur, vous preniez la parfaite correction du gentilhomme pour un triomphe de votre prestige sur les sentiments d'un amoureux. Mais Hector est venu se plaindre de sa réserve et de votre troublante provocation, qui lui suggérait trop de chercher des compensations loin de sa fiancée. Habitude prise, il jouera, marié, cet aparté réjouissant. Ils sont trop, nos blondins et blondines, à préparer leur mariage en folâtrant, sans foi ni loi. Dieu, lassé, dérange ce dévergondage progressif ; il dirige nos soupirants vers d'autres fiançailles : sur la mitrailleuse allemande !

Malgré sa paternelle sévérité, Dieu vous aime toujours, Hortense, Hector, Madame, Monsieur ! Il châtie vos erreurs : osez vous en réjouir. C'est rassurant d'avoir pour Père le Régisseur des guerres mondiales, qui encadre les épreuves de votre vie dans l'histoire universelle, pour en tirer sa gloire, sûrement, et votre bonheur, si vous le voulez avec lui. Il donne aux alternances des défaites et des victoires tout juste assez de jeu pour que vous pratiquiez force et patience, espérance et foi. Par le cauchemar de la conscription, il vous ramène à l'immuable sagesse de l'Évangile, comme au dernier refuge. Même quand il prosterne vos têtes, il oriente vos âmes vers les joies d'un monde meilleur : il vous mène habilement, par stratagèmes et contremarches, à votre paradis. Sachez vouloir.

Elphège BROUILLET, S. J.

HORIZON INTERNATIONAL

DÉMOCRATIE UNIVERSELLE

*LE DISCOURS PRONONCÉ par
Pie XII à Radio-Vatican, la veille
de Noël, a fait sensation.*

de la conception, la noble clarté du langage, l'angélique mansuétude dans l'exhortation attirèrent la sympathie universelle. Dans ce message, adressé non seulement aux catholiques, mais à tout le monde, il n'y avait pas un mot qui pût heurter une intelligence ouverte, décourager une bonne volonté, blesser une susceptibilité légitime. Tout apaisait, encourageait, projetait une claire lumière sur l'avenir, faisait confiance au bon cœur des hommes. Seuls, ceux qui ne veulent que leurs propres intérêts trouvèrent à redire, mais ils durent pour cela fausser la pensée du Pape.

Pie XII a exprimé clairement ce que, plus ou moins confusément, nous ressentons tous, et c'est ce qui fait la grandeur d'un discours qui est une synthèse de l'espérance universelle. Le monde de demain ne sera plus celui que nous avons connu. Trop de choses ont été bouleversées; on a trop souffert. Les hommes sont déchirés entre un immense désir de paix et une véritable épouvante à la pensée que cette horrible guerre ne serait que le prélude de quelque chose de plus affreux encore, — on ne sait pas quoi!

L'année 1944 avait exalté notre espoir à un degré inouï: libération d'une grande partie de l'Italie, de Rome, surtout! Puis, ce fut l'invasion de la France et l'indescriptible enthousiasme de la libération; la Belgique, le Luxembourg, une partie de la Hollande se livrèrent à une allégresse sans bornes en voyant partir, chassé par la glorieuse unité des Nations Alliées, l'ennemi sous la domination duquel on avait tant souffert. Il ne restait presque plus qu'à cueillir les fruits de la victoire. D'autre part, une inquiétude qui n'était pas loin du désespoir gagnait des continents entiers. Les nations libres d'Europe orientale se voyaient asservies, peut-être définitivement et avec l'assentiment du monde, à un conquérant dont elles ne voulaient pas; guerre civile en Grèce; coups de feu à Bruxelles qui résonnèrent autour du globe. Puis, on se mit à dire que la Charte de l'Atlantique, sur laquelle on avait bâti tant d'espoirs, n'était pas un instrument juridique qui comportât des obligations réelles. Il apparut ouvertement que les Alliés se chicanèrent, que la vieille et brutale politique de la force dictait les décisions. L'Allemagne reprit de l'énergie; on revit les Nazis en Belgique et en Alsace, et Noël 1944 fut un des plus douloureux de la guerre.

C'est à ce moment que Pie XII nous parla. Il nous mit d'abord dans l'apaisante atmosphère de Noël. Dieu, fait petit enfant, descend sur terre pour gouverner les hommes par sa douceur. Ainsi, le Pape nous éleva doucement dans les étoiles, quelque part entre le ciel et la terre, dans les régions paisibles où les intelligences raisonnent clairement, où les cœurs s'ouvrent à la bonté, au-dessus des ruines, du carnage, de la haine et de l'égoïsme. Il nous avertit, c'est le seul passage amer de son discours, que la catastrophe est arrivée parce que les hommes ont *délibérément* (il répète deux fois ce jugement), ont *délibérément* rejeté le Christ. Sans le Christ, il n'y aura que chaos et reniement de la dignité humaine, parce que l'ordre apparent imposé par la violence appelle automatiquement d'autres violences, et l'on se retrouve toujours dans le même cercle vicieux.

Puis, après avoir rendu hommage aux hommes d'État qui se réunissent pour préparer l'après-guerre, le Pape passe à l'étude de la démocratie.

I. DÉMOCRATIE. a) *Le Peuple*. — Non que ce régime soit le seul capable d'assurer le bien-être des hommes; la démocratie n'est pas un mythe ou une idole; elle est « plus con-

forme à la dignité et à la liberté des citoyens ». Le Pape ne s'arrête pas aux formes extérieures de la démocratie, qui différeront suivant le caractère des diverses nations; il pénètre au cœur de la question. Il s'agit de placer « des garanties efficaces dans les mains du peuple lui-même ». Cet appel au peuple, cette confiance dans le bon sens du peuple que d'indicibles souffrances ont mûri, cette invitation à tous les hommes d'étudier, d'examiner, de critiquer au besoin les actions de leurs représentants et de leurs serviteurs — les hommes d'État, en démocratie, ne sont pas autre chose, — tel est le premier moyen pour remettre la souveraineté où elle doit rester, dans les mains du peuple.

Exprimer son opinion propre sur les devoirs et les sacrifices qu'on lui impose; ne pas être contraint d'obéir sans s'être d'abord fait entendre; voilà deux droits du citoyen qui trouvent leur expression dans la démocratie.

Donc, liberté de pensée et d'expression. D'innombrables conclusions pourraient être tirées de ce principe — sur le rôle de la presse et les responsabilités des journalistes, l'usage de la radio (surtout de la radio d'État), le fonctionnement et le gouvernement des organisations civiques, la vigilance à exercer pour que des intérêts particuliers n'accaparent pas les organes de publicité. Nous laissons ce travail, Pie XII établit dans une page classique la distinction entre le peuple et les masses.

Le peuple vit et progresse par son énergie propre; la masse est inerte de sa nature et ne peut être remuée que de l'extérieur. La vie du peuple vient de la plénitude de vie des hommes qui le composent et dont chacun, à sa place propre et de sa propre manière, est une personne consciente de ses responsabilités et de ses opinions propres.

Les masses, au contraire, attendent du dehors un élan et sont un jouet commode dans la main de quiconque veut exploiter leurs instincts et leurs impressions, jouet prêt à suivre aujourd'hui ce drapeau, demain cet autre.

De l'exubérance de vie d'un peuple véritable, une vie abondante s'écoule dans l'État et dans tous ses organes, leur versant, avec une vigueur qui se renouvelle sans cesse elle-même, la conscience de leurs responsabilités et l'instinct véritable du bien commun.

L'État peut aussi utiliser la puissance élémentaire de la masse, en la manœuvrant et l'employant adroitement. Dans les mains ambitieuses d'un ou de plusieurs hommes que seules des vues égoïstes ont artificiellement rapprochés, l'État, appuyé sur les masses, mais réduit au rôle d'une simple machine, peut imposer ses fantaisies aux meilleurs éléments du vrai peuple; l'intérêt commun reste gravement et pour longtemps atteint par ces procédés, et le tort fait est très souvent difficile à guérir.

D'où découle clairement une autre conclusion; les masses, telles que nous venons de les définir, sont l'ennemi capital de la véritable démocratie et de son idéal de liberté et d'égalité.

La plupart des commentateurs ont vu, dans ce passage, une critique du communisme, pour qui le prolétariat est composé de « masses », dirigées par un parti unique, « monolithique », lequel à son tour est commandé avec une autorité de fer par son bureau politique. La remarque du Pape s'applique à tous les régimes où un seul parti a le monopole d'informer, organiser, gouverner le public, qu'il s'agisse de communisme, de fascisme, de nazisme, ou d'autres dictatures. Il peut y avoir des nuances. Parfois, la liberté de la presse est réelle, mais pas la liberté électorale; c'est le cas du Mexique. Ailleurs, le parti unique contrôle non seulement les élections, mais l'enseignement, la presse et les organisations civiques. L'an dernier, le parti communiste soviétique fit passer une législation d'acier sur le mariage et la vie familiale. Parfois, un cartel de partis homogènes impose une législation d'exception à une catégorie de citoyens; ce fut, naguère, le cas de

la France. Les dictatures aiguës sont accompagnées d'autres phénomènes: institution d'une très forte police politique, profanation de la justice, épurations massives et sanglantes, émigration à l'étranger de nombreux citoyens, immenses camps de concentration pour se débarrasser des inassimilables, tandis que la masse hurle sa loyauté, son enthousiasme, son amour pour le chef du moment.

Ces horreurs nous sont inconnues. A-t-on jamais entendu parler (au moins depuis que la question irlandaise a été réglée) d'émigrés britanniques ou américains, condamnés à promener leur misère et leur nostalgie à travers le monde? Les camps de concentration, établis au début de la guerre dans un moment de panique d'ailleurs compréhensible, ont été abandonnés et les proscrits d'hier ont repris leur place dans la société. Nous ne connaissons pas l'ignoble atmosphère des gigantesques meetings où des intelligences libres doivent se prosterner devant un homme qui, délibérément, leur impose cette dégradation. Nous remercions le ciel du régime sous lequel nous vivons, mais ne jetons pas la pierre aux autres. L'achat de votes, la corruption ouverte ou larvée que dispensent les caisses électorales, l'usage des « télégraphes », l'ignoble pratique d'inonder un comté de boisson afin que les électeurs votent intelligemment, autant de taches qui doivent disparaître de notre démocratie si elle veut rester un gouvernement du peuple, pour le peuple, par le peuple.

b) *L'État*. — D'abord, en des phrases fortement frappées et dont tous les mots portent, le Pape traite de l'autorité dans l'État. Autorité réelle, effective, à laquelle tous les citoyens doivent se soumettre, sous peine de voir leurs droits et devoirs inviolables sombrer dans l'anarchie. Autorité de l'État, droits et devoirs des citoyens, tout tient ensemble dans l'ordre absolu des êtres et des fins, créé par Dieu, premier principe de tout ordre:

Comme ils sont établis sur cette même base, la personne, l'État, le gouvernement, avec leurs droits respectifs, sont tellement liés qu'ils restent debout ou tombent ensemble.

Et, étant donné que cet ordre absolu, à la lumière du droit, de la raison et en particulier de la foi chrétienne, ne peut avoir d'autre origine que dans un Dieu personnel, notre Créateur, il s'ensuit que la dignité de l'homme est la dignité de la communauté morale voulue par Dieu, que la dignité de l'autorité politique est la dignité dérivant de sa participation à l'autorité de Dieu.

Cette dernière phrase, qui donne toute sa noblesse à l'État en général et à l'État démocratique en particulier, est riche de conséquences: dans un État bien ordonné, la conspiration est un crime; la sédition, l'injuste violence causée par des groupes organisés, la guerre civile sont des abominations. Les citoyens se soumettent à la loi, non seulement par crainte de la police et de la prison, mais parce que leur conscience les y oblige. Ils ont le droit et le devoir de s'opposer à leurs gouvernants quand ceux-ci s'éloignent de la justice, mais avec des moyens légaux, car la loi commune à tous est la norme de conduite pour tous. Ils ne peuvent défier l'autorité elle-même. S'ils font perdre leur temps aux gouvernants dans des intrigues partisans, dans ces traquenards communément couverts par le nom de « politique », ils manquent à leur devoir de citoyens adultes et se conduisent comme des enfants. En démocratie, État, gouvernement et citoyens forment, dans l'ordre voulu par la Majesté divine, un tout organique qui ne peut vivre et prospérer si chacune des parties ne remplit pas ses fonctions avec raison, justice et maturité. Un des plus grands mérites de la démocratie est ce sens de responsabilité qu'elle doit développer dans les consciences de tous et de chacun. C'est pourquoi la démocratie est un régime pour des « peuples dont le tempérament spirituel et moral est suffisamment sain et fécond ».

Aux législateurs, le Pape trace ces normes:

Pour obtenir une action efficace, pour gagner l'estime et la confiance, tout corps législatif doit, comme l'expérience le prouve hors de tout doute, réunir en lui un groupe d'hommes choisis, d'esprit éminent et de caractère solide, qui se regardent comme les représentants du peuple entier, et non comme les mandataires d'une foule désordonnée, dont les intérêts dépassent souvent malheureusement les vrais besoins du bien commun, un groupe d'hommes choisis non seulement dans une classe professionnelle et sociale, mais reflétant toutes les phases de la vie du peuple; des hommes choisis pour leurs solides principes chrétiens, leur jugement droit et stable, doués du sens pratique et équitable, sincères avec eux-mêmes en toute circonstance; des hommes de principes clairs et sains qui pourront faire des propositions claires et saines; des hommes par-dessus tout capables, en vertu de l'autorité qui émane de leurs claires consciences et qui rayonne autour d'eux, d'être des chefs, particulièrement en ces temps où les besoins pressants du moment excitent trop l'impressionnabilité du peuple et la rendent plus exposée à s'égarer et à se perdre; des hommes qui, dans les périodes de transition, généralement houleuses et troublées par les passions, par les divergences d'opinion et les programmes opposés, se sentent doublement obligés d'inoculer dans les veines du peuple et de l'État brûlant de mille fièvres, l'antidote spirituel des vues claires, l'intérêt bienveillant, une justice également sympathique à tous et un penchant vers l'unité nationale et la concorde dans un esprit sincère de fraternité.

Cette page est grandiose, et c'est pourquoi nous l'avons transcrite en entier. Nous la proposons respectueusement à la méditation de nos hommes publics, députés ou fonctionnaires. Une des initiatives récentes les plus consolantes, dans la province de Québec, a été l'organisation de retraites fermées spéciales pour eux. En y accourant, ils donnèrent un émouvant exemple de sincérité et de droiture au peuple chrétien. Que ce renouveau de vie chrétienne dans les hautes sphères gagne en profondeur, et nous verrons la majeure partie de nos problèmes résolus. La distinction entre moralité privée et moralité publique disparaîtra. Au lieu de voir dans la politique un jeu passionnant pour triompher d'un concurrent et se hisser au pouvoir, un moyen d'accaparer l'argent des contribuables pour le dispenser sous forme de patronage, un instrument pour diviser et démoraliser un peuple déjà trop désorienté, on y cherchera l'occasion de servir et de se dévouer. Rien ne gagne les cœurs comme la chaleur communicative d'un sacrifice désintéressé. Les campagnes électorales perdront, Dieu aidant, de leur amertume, de leur mesquinerie, de leur immoralité. L'« unité nationale » dont parle le Pape ne se fera pas de l'extérieur, comme dans les dictatures, par l'imposition d'une doctrine, d'une théorie, ou d'une volonté, mais par l'harmonieuse synthèse de tous ceux qui veulent servir, au pouvoir, dans l'opposition ou dans la vie privée, quand le bien commun le demande. Cette largeur d'esprit, la condition essentielle du régime démocratique, s'acquerra par l'union des âmes au Suprême Législateur, Dieu lui-même, qui nous tolère et nous aide et nous aime tous, quelles que soient les méchancetés que nous lui ayons faites.

II. DÉMOCRATIE UNIVERSELLE. — Le national-socialisme rêva d'unifier le monde en subordonnant les autres nations à l'Allemagne; depuis bientôt un siècle, les communistes invitent les « prolétaires de tous les pays » à s'unir pour créer par la lutte victorieuse des classes — la guerre civile mondiale — une République soviétique universelle. L'idée que le monde doit être organisé et unifié n'effraie pas Pie XII. Au contraire, il estime que « l'unité de l'humanité et de la famille des peuples » est une « nécessité morale » et le « couronnement du progrès social ». Sa pensée, d'une remarquable audace intellectuelle, dépasse l'idée géniale de « bon voisinage » formulée naguère par le président Roosevelt.

Il a encore recours à *l'ordre absolu des êtres et des fins* pour la préciser. Les droits et devoirs inaliénables des indi-

vidus ont besoin, pour être sauvegardés, de l'autorité de l'État. Il en est de même pour les nations. Leur souveraineté individuelle sera toujours en danger d'être violée par un voisin plus fort, si elle n'est sanctionnée par l'autorité suprême d'une Société des Nations vraiment démocratique. Ainsi, tout est coordonné et rentre dans le plan constitué par Celui qui fit naître tous les hommes dans l'unité de la race humaine. L'étonnant paradoxe qu'il n'y a pas de vraie liberté pour les citoyens s'ils ne se soumettent pas à l'État, de souveraineté nationale sans subordination à un organisme de droit international, paraît comme une vérité profonde, évidente, infiniment simple.

Pie XII ne craint pas de reconnaître les plus larges attributions à cette autorité centrale, qu'il voudrait voir investie « par le consentement général d'un pouvoir suprême, auquel il reviendra de frapper en sa source toute menace d'agression individuelle et collective ». S'il y a agression, il y aura « intervention judiciaire par les nations » et « châtement infligé à l'agresseur par la Société des Nations », sous forme de « sanctions économiques » et même d'« intervention militaire ». Ainsi, le Pape se range à l'avis de ceux qui estiment qu'une Société des Nations efficace doit disposer d'une force armée suffisante pour imposer sa volonté aux récalcitrants. *Il réprovoque l'isolationnisme absolu, comme étant contraire à la solidarité humaine.*

Toutes les nations, qu'elles figurent parmi les vainqueurs, les vaincus ou les neutres, devront éventuellement avoir accès à la communauté des peuples. Ici, le Pape rejette la thèse qui mettrait les nations neutres (nous ne parlons pas des vaincus!) dans une sorte de quarantaine éternelle. Ce passage du discours pontifical a été mal interprété par quelques publicistes. Il ne contient pourtant aucune équivoque:

... On ne doit sanctionner aucune injustice, ne faire déroger aucun droit au détriment d'une nation quelconque (qu'elle figure parmi les vainqueurs, les vaincus ou les neutres), enfin on ne doit imposer aucune charge perpétuelle, qui peut être attribuée pour un temps seulement comme, par exemple, durant la période de réparation des dommages de guerre.

Il faudrait que tous les peuples dont les gouvernements sont plus ou moins responsables de la guerre actuelle, aient à subir, pour un temps, les rigueurs de mesures de sécurité, jusqu'à ce que les liens d'une confiance mutuelle, violemment brisés, soient graduellement renoués. Cela est très compréhensible du point de vue humain, et sera, de toute probabilité, inévitable en pratique.

Néanmoins, même ces peuples doivent avoir un espoir bien fondé (proportionnel à leur collaboration effective dans l'œuvre de reconstruction) d'être capables, avec les autres nations, jouissant de considérations égales et des mêmes droits, de s'associer à la grande communauté des nations.

Leur nier cet espoir serait aller à l'encontre d'une sagesse qui sait prévoir, et ce serait assumer la grave responsabilité de barrer la route à la libération générale de toutes ces conséquences désastreuses, matérielles, morales et politiques, de ce gigantesque cataclysme qui a secoué la pauvre famille humaine dans ses fondements, mais qui, dans le même temps, lui a ouvert de nouveaux horizons.

Le Pape n'a pas condamné, que je sache, la thèse alliée de la « capitulation sans conditions » (encore qu'il ne l'ait pas nécessairement approuvée). Il prévoit explicitement la réparation des dommages de guerre; il se rend compte que non seulement les Gouvernements, mais les peuples eux-mêmes, dont les gouvernements sont responsables de la crise actuelle, auront à subir, pour un temps qu'ils abrègeront eux-mêmes par leur bonne conduite, les rigueurs de mesures de sécurité. Il ne demande, pour ces peuples, qu'un « espoir bien fondé », et proportionnel à leur collaboration effective dans l'œuvre de reconstruction, de rentrer éventuellement dans la famille des peuples civilisés.

III. CROISADE DE CHARITÉ. — Le Pape termine en remerciant tous ceux qui ont collaboré à ses œuvres de secours.

Il fait une mention tout à fait exceptionnelle des États-Unis où tous, Gouvernement, évêques, prêtres et fidèles, montrèrent une extraordinaire émulation dans la générosité. Il exprime sa reconnaissance pour la générosité « des chefs d'État, du gouvernement et du peuple de l'Espagne, et des gouvernements de l'Irlande, de l'Argentine, de l'Australie, de la Bolivie, du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Italie, de la Lithuanie, du Pérou, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Hongrie et de l'Uruguay ». L'œuvre de bienfaisance du Pape envers les victimes de la guerre a été colossale. Récemment, le juge étatsunien Marchisio, revenant d'Italie, déclara: « Si ce n'était des centaines de milliers de rations que le Vatican distribue quotidiennement à Rome et dans les provinces dévastées, la mort, le chaos et la révolution régneraient déjà en Italie. »

Offenserons-nous nos lecteurs en leur disant notre regret que le Canada n'ait pas mérité la reconnaissance pontificale à un degré plus exceptionnel? Nous ne voyons rien ici qui ressemble, même de loin, aux gigantesques campagnes qui se font au pays voisin, où six millions de livres de vêtements furent colligés, assortis, réparés, expédiés par les paroisses catholiques. Nous sommes moins riches, mais les femmes ne savent-elles plus tricoter? N'y a-t-il pas d'argent pour la boisson, les spectacles, les divertissements honnêtes et malhonnêtes? Les communistes recueillent continuellement argent, habits, dons en nature et avec succès, si l'on en juge par les listes de contributions qu'ils impriment dans leurs journaux.

Ce n'est pas que le peuple soit indifférent, au contraire! Chaque fois qu'on lui propose une cause digne de sympathie, il répond avec une surprenante générosité. Pourquoi ne s'ébranle-t-on pas?

Nous ne manquons pas de ligues, d'associations, de fédérations, de congrès, journées et semaines qui maintiennent nos catholiques constamment en haleine. Dans nos multiples revues, il y a quantité de consignes, mots d'ordre et directives; nous avons des cadres, des militants, des chefs, et de l'action. Oserons-nous dire que nous avons rarement trouvé, dans les préoccupations de ces différentes organisations, une véritable sollicitude d'aider le Pape au moment où il nous crie son besoin? Cependant, par leur lettre collective du printemps dernier, nos évêques nous ont transmis l'angoisse du Souverain Pontife.

On peut toujours blâmer Ottawa qui a le dos large. Il est vrai que, jusqu'à présent, l'argent canadien sort difficilement du pays, que les cales manquent pour expédier les dons en nature. Si, d'autre part, le peuple souverain, organisé et décidé, veut envoyer au Pape l'aide qu'il implore, est-il exagéré de penser qu'Ottawa trouvera les moyens d'exécuter la volonté du peuple? Sinon, nous nous verrions obligés de demander ce que font les communistes de ce qu'ils recueillent pour l'Union soviétique.

En commentant le discours du Pape, nous l'aurons certainement défléuri. Nous nous en excusons auprès du lecteur. Rien ne peut remplacer l'étude attentive, recueillie du discours lui-même. C'est pourquoi nous regrettons que, depuis plusieurs années, Radio-Canada n'ait pas réussi à nous transmettre les discours du Pape. La primeur est réservée à des communiqués d'agence qui peuvent aisément solliciter notre attention dans un sens ou dans un autre.

En nourrissant d'immenses multitudes par sa charité quotidienne, en redressant les âmes par la forte douceur de sa doctrine, le Pape relève le monde en ruines. La lumière évangélique inonde la colline du Vatican. Approchons-nous sans crainte, afin de ne pas périr de froid dans la nuit.

Joseph-H. LEDIT.

LIVRES RÉCENTS

PHILOSOPHIE ET POLITIQUE

J.-T. DELOS: *La Nation*. — Tome I: *Sociologie de la nation*; tome II: *le Nationalisme et l'ordre du droit*. — Montréal, Éditions de l'Arbre, 1944. 200 et 220 pp., 20 cm.

EN 1929, à Paris, devant la Faculté de Droit de l'Université, un jeune Dominicain français soutient sa thèse de doctorat. Frappé de l'originalité, de la profondeur et de la solidité des vues exposées, le bureau des examinateurs, que préside M. Louis Le Fur, non seulement accorde la note « très bien », mais retient le travail pour « le prix de thèse ». Publiée en volume sous le titre: *la Société internationale et les Principes du Droit public*, cette thèse devient rapidement le livre classique que doit avoir consulté quiconque aborde les difficiles questions de culture et de civilisation, de nation et d'État, de nationalisme et d'organisation de la société internationale, etc.

Quinze ans se passent, et voici que le P. Delos reprend, sur un plan encore agrandi, ces mêmes thèmes fondamentaux. Cette fois, c'est le *problème de la Civilisation* qu'il aborde tout entier et il nous avertit qu'il le traitera en une vaste trilogie intitulée: *la Nation, l'État, les Masses*. Déjà le premier tableau de cette œuvre grandiose vient de nous être offert par les Éditions de l'Arbre, à Montréal. C'est une étude sociologique de la Nation et du Nationalisme, étude qui, par son envergure, sa qualité et sa clarté, dépasse de beaucoup tout ce qui s'est jamais publié au Canada français sur ces sujets.

Nous n'entreprendrons pas de résumer deux volumes aussi denses, dont la publication influencera certainement à l'avenir notre pensée nationale. Qu'on nous permette cependant deux remarques, l'une au sujet de la nation, l'autre au sujet du nationalisme.

La nation, d'après le P. Delos, ne saurait se confondre avec l'État: elle est une communauté, tandis que l'État est une société: « Les confondre conduit nécessairement au totalitarisme, c'est-à-dire à l'absorption de la vie privée dans la vie publique au profit de l'État » (I, 179). Il serait bon que nos concitoyens de langue anglaise en prennent note et ne s'obstinent plus, en théorie comme en pratique, à identifier ces deux réalités distinctes.

En second lieu, nulle part l'A. ne donne sa théorie générale du nationalisme; son étude se borne à la description des formes concrètes qu'a revêtues le nationalisme au cours de l'histoire, en particulier de la forme libérale et de la forme totalitaire. Le fait de réprouver ce que ces deux formes historiques ont de condamnable ne constitue nullement un rejet du nationalisme en soi, lequel peut être sain et louable s'il s'inspire d'une doctrine respectueuse des droits de Dieu et de la personne humaine.

Comment enfin, en lisant les pages consacrées aux défauts et aux excès des nationalismes européens, comment ne pas faire la réflexion que tout cela est inconnu du nationalisme canadien-français, lequel n'a jamais versé dans la forme libérale ni dans la forme totalitaire, mais s'est toujours contenté de revendiquer, pour le groupe canadien-français, le droit à la vie et au progrès!

Il faut remercier le P. Delos de l'honneur qu'il fait à notre pays en y publiant les deux premiers tomes de son grand œuvre sur le *problème de la Civilisation*.

L'Immaculée-Conception.

Richard ARÈS.

Andrew J. KRZESINSKI: *Is modern Culture Doomed?* — New-York, The Devin-Adair Co., 1942. 158 pp., 21 cm.

ANDREW J. KRZESINSKI est Polonais. Comme la plupart de ses compatriotes, il rayonne l'optimisme. Il distingue d'abord entre culture et civilisation. La « culture » est ce qui dépend pour son existence de l'intelligence créatrice de l'homme: philosophie, religion, morale, littérature, histoire, sciences, etc. Elle est intérieure à l'homme, débordant à l'extérieur; elle appartient d'abord à l'individu et, par les individus, à une collectivité d'ordinaire restreinte. La civilisation, extérieure et d'abord collective, exprime l'ensemble des efforts en vue de satisfaire les nécessités humaines, faciliter la vie en commun, promouvoir l'unité dans une nation, entre les nations. Elle est une partie de la culture.

Analysant la culture moderne de l'Occident, il distingue entre la culture chrétienne, traditionnelle, qu'il décrit en quelques pages, et la culture antitraditionnelle, matérialiste. Seize pages — elles comptent parmi les plus érudites du livre — pour décrire l'évolution du matérialisme de l'Inde antique jusqu'à nos jours. Puis, c'est l'analyse fine, pénétrante, du matérialisme contemporain. En lisant ces pages où les aberrations de notre siècle sont étiquetées et décrites, je pensais que bien des chrétiens pourraient en faire leur profit; combien nos meilleures provinces sont exposées à cette fausse philosophie, pourries de cette corruption. Je voudrais recommander ces pages à notre brillante, égoïste, paresseuse, indomptable jeunesse; elle a beaucoup à apprendre du Dr Krzesinski. Et il sait faire aimer les coups de fouet qu'il administre avec une main sûre et une bonhomie charmante.

Ce qui épouvante le plus notre philosophe polonais, c'est l'athéisme. Il en décrit l'universalité dans un langage qui rappelle le tonnerre de Pie XI. C'est pourquoi j'ai été étonné du peu de place fait au satanisme (p. 143).

Malgré tout, le livre du Dr Krzesinski, dont une traduction française vient de paraître, finit sur un cri triomphal d'espoir. De fait, la promesse la plus claire d'un avenir meilleur est dans ces hommes dont la foi éclate à travers les décombres et éclaire paisiblement notre monde affolé. *Si fractus illabatur orbis...*

Joseph LEDIT.

Georges GURVITCH: *La Déclaration des Droits sociaux*. — New-York, Éditions de la Maison Française, 1944. 190 pp., 19,5 cm.

M. GURVITCH estime que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen devrait être complétée maintenant par une Déclaration des Droits sociaux, qui garantirait en particulier les droits inaliénables du producteur et du consommateur-usager et dont devraient s'inspirer les Constitutions et législations des démocraties. L'A. pense surtout, mais non exclusivement, à la France. Il nous donne donc un projet de cette Déclaration des Droits sociaux, précédée d'une introduction et suivie d'un commentaire.

Son idée centrale nous paraît juste; dans la lutte contre l'hégémonie des trusts et cartels, dont il importe de délivrer le monde nouveau de demain, il se méfie de l'omnipotence de l'État. Il juge qu'une remise intégrale de l'économie entre les mains du pouvoir politique ne pourrait aboutir qu'à la tyrannie et que la liberté de l'individu serait alors irrémédiablement sacrifiée. Pour éviter cet écueil, il fait appel à des conceptions pluralistes, d'après lesquelles l'organisation de l'économie pourrait s'harmoniser avec la liberté de la personne humaine par l'équilibre des différents groupements se contre-balançant les uns les autres. Il y a là certainement un effort de pensée intéressant et qui du reste résume toute l'œuvre antérieure de M. Gurvitch. Dans le détail, cependant, beaucoup de points particuliers appelleraient une discussion. Si l'on peut être pleinement d'accord avec l'auteur lorsqu'il se montre un champion décidé de la liberté syndicale et même du droit de grève, les relations entre le pouvoir politique et le Conseil central économique qui est une des pièces maîtresses de sa construction devraient être examinées plus à fond; il ne semble guère possible de les séparer aussi nettement qu'il le fait. On aimerait également des précisions sur la manière dont il conçoit l'économie planifiée.

Paul MERNY.

W. H. CHAMBERLIN: *Le Canada vu par un Américain*. Traduit par Roger Duhamel. — Montréal, Éditions de l'Arbre, 1943. 320 pp. 19 cm.

CE GRAND REPORTAGE est écrit avec beaucoup de sympathie et d'intelligence: la sympathie aide toujours à comprendre. L'A., qui a passé trois mois au Canada en 1942 pour préparer son livre, couvre tous les domaines de notre vie nationale: politique, ethnique, culturel, économique, social. Les problèmes spécifiquement canadiens sont bien mis en lumière: ce-

lui de la dualité ethnique (ou, plus large, des particularismes), celui du commerce international d'après-guerre; celui des relations industrielles. Un problème n'est pas précisé très nettement, bien que les éléments qui le posent soient signalés: c'est celui de la domination de notre économie interne par les cartels impériaux et internationaux.

L'A. attache beaucoup d'importance au groupe français et aux problèmes que celui-ci pose dans la Confédération. Il voit les choses de haut et comprend très bien nos positions. Il a conservé un excellent souvenir, cela se sent, des Canadiens français qu'il a rencontrés. Il nie les accusations de fascisme; il affirme la tendance sociale « xx^e siècle » de l'Église; il comprend la stabilité économique de nos paysans et voit sous un jour optimiste notre effort colonisateur; il comprend aussi notre manque d'intérêt pour une guerre éloignée, mais affirme que dans l'hypothèse d'une attaque du continent, « il n'y aurait plus de groupes nationalistes anglais et français, mais seulement des Canadiens ». Il a bien saisi la solidité psychologique de notre position: « Le sentiment de la religion et de la nationalité sont parmi les plus fortes émotions humaines. Quand les deux sont confondus dans le passé d'une minorité qui lutte constamment contre des griefs réels ou supposés, il s'établit une identité commune particulièrement robuste. Le temps est passé depuis longtemps, s'il a jamais existé, où il eût été possible d'assimiler les Canadiens français. » (P. 218.) Sur un point, cependant, la vue de l'auteur est tout au moins incomplète: il attribue trop exclusivement à notre enseignement, qu'il affirme « démodé et classique », notre position inférieure dans le fonctionnarisme fédéral et dans le commandement de l'armée.

Le livre se lit avec agrément, bien que la composition en soit assez lâche et que les répétitions soient nombreuses. La traduction, qui a dû être faite très vite, n'a pas été revue avec beaucoup d'attention. D'où quelques fautes de français et d'assez nombreuses négligences de style: « résolurent » (p. 140); « très à fond » (p. 180); « il trouve une oreille favorable plus dans » (p. 217); « Le conflit actuel a fourni un élan épouvantable à l'usage de l'avion... » (p. 291). Ajoutons encore la « lutte contre des griefs », citée plus haut... Si nos éditeurs songent sérieusement à exporter leurs livres en France, il leur faudra surveiller ce point!

René GIRARD.

W.-F. DUFFET, A.-R. HICKS, G.-R. PARKIN: *L'Inde d'aujourd'hui*. — Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1944. 217 pp., 19 cm.

SOUS CE TITRE à reflets, trois membres d'une compagnie canadienne faisant affaires aux Indes nous présentent le problème politique actuel de ce pays. Les premiers chapitres, trop superficiels, sur la population, la structure sociale, économique, administrative, politique de l'Inde, esquissent les origines et les éléments du complexe problème de la politique intérieure indienne.

Les chapitres huitième et neuvième, les plus importants, nous montrent comment l'entrée des Indes dans la deuxième Grande Guerre et les réclamations autonomistes ont exaspéré le sentiment national indien et donné naissance à l'épineuse crise de 1942 dont la tentative de solution a été l'urgente Mission Cripps. Les AA. étudient ensuite les propositions, les réactions indiennes, les raisons et les répercussions de l'échec.

Travaillée violemment d'une part par des désirs légitimes mais exaspérés d'autonomie, l'Inde mystérieuse et sacrée, l'Inde de saint François Xavier, est devenue une « Inde Tragique », une Inde à la croisée des destins. convoitée, guettée et encerclée d'autre part par les puissances communiste et japonaise, pilotée et divisée par l'habile diplomatie et la finance anglaises, l'Inde pose aujourd'hui le problème de l'Asie entière et le problème de l'Empire britannique dont elle fonde la suprématie.

En dépit de données incomplètes et, en conséquence, tendancieuses, en dépit d'une interprétation parfois unilatérale des faits, la lecture de ce livre fournira un complément à nos notions élémentaires sur le noble peuple indien ou, peut-être, une amorce à des études plus fouillées. Tout Canadien gagnera à connaître ce pays, la crise qu'il traverse, ainsi que son rôle dans l'Asie et l'Empire.

Souhaitons, de l'Institut Canadien des Affaires Internationales, d'autres volumes français, touchant les problèmes internationaux.

Paul L'ALLIER.

L'Immaculée-Conception.

ETHNOLOGIE

R. P. André ALBERT, S. C. J.: *Bandjoun*. Édition corrigée et augmentée. Collection « France Forever ». — Montréal, L'Arbre, 1943. 283 pp., 19.7 cm.

DOCUMENTAIRE ethnographique d'un très grand intérêt, en même temps que témoignage émouvant d'un apôtre missionnaire. Le R. P. Albert a travaillé dix ans au Cameroun, et la maladie seule l'a enlevé à son apostolat. Il nous livre ici, en seconde édition, ses observations méthodiques de la culture et des mœurs des Bandjouns, la peuplade nègre qu'il évangélisait.

Les Bandjouns ne témoignent d'aucune foi en un Être suprême. Leur dieu, c'est le chef fondateur de la tribu, dont l'autorité divine habite tous ses successeurs légitimes. L'emprise du chef s'exerce par un système de privilèges, d'exactions, d'interdictions, qui confère à la structure sociale complexe des Bandjouns une extrême rigidité. Exemple frappant de l'asservissement et de la dégradation où conduit la psychologie du mythe substituée au culte naturel de l'Être suprême. Le rapprochement est facile avec l'idéologie nazie de Rosenberg.

Le souci d'objectivité de l'A. est total et donne à son ouvrage une valeur scientifique incontestable. On se demande seulement si sa conception des cercles culturels (*Kulturkreise*) ne manque pas de la souplesse qu'ils ont chez le P. Schmidt lui-même. Des négligences de style retardent parfois la lecture, mais l'ensemble est attachant; et quand le missionnaire décrit les besoins spirituels de ses chers nègres et plaide leur cause contre les insuffisances de l'administration civile, sa vibrante sincérité gagne la sympathie et fait naître le désir de l'aider, ne fût-ce que par nos prières.

Robert PICARD.

L'Immaculée-Conception.

HISTOIRE

F.-X. GARNEAU: *Histoire du Canada*. Tome II: Les origines de Montréal, Seigneurs et censitaires, L'œuvre de Mgr de Laval. Tome III: Les éclaireurs de l'Ouest, Québec repousse l'envahisseur, D'Iberville et les Anglais. Tome IV: La Louisiane, Le traité d'Utrecht, Le commerce du Canada. Tome V: Le différend des frontières, La Guerre de Sept Ans, Montcalm et Lévis. — Montréal, Éditions de l'Arbre, 1944. De 301 à 316 pp., 19 cm.

EN RECENSANT le premier volume de cette réédition (RELATIONS, juin 1944), le P. Léon Pouliot, S. J., soulignait l'excellent esprit qui présidait à cette entreprise: son but étant de donner un texte qui ne prête plus aux controverses, on a choisi celui de 1859, qui est d'un Garneau assagi et devenu plus apte à saisir le point de vue religieux de notre histoire. On a aussi voulu mettre à jour le texte ancien et l'enrichir des découvertes subséquentes des chercheurs. Les volumes ici recensés contiennent du troisième au neuvième livre de l'ouvrage, ainsi que le premier chapitre du dixième livre, et couvrent la plus grande partie du régime français: de 1632 à 1759.

Cette édition de Garneau, la première qui soit invitante et d'un format vraiment commode, s'adresse au grand public et veut en particulier faciliter aux jeunes gens de nos collèges l'accès à notre historien national. Les additions intercalées par M. F. G. sans doute complètent le texte premier. Souvent ces additions atténuent le sentiment de l'authentique et alourdissent le récit du maître (par ex. vol. III, p. 123, circonstances du retour de Frontenac: il nous paraît que la ligne originale était plus nette sans les détails accessoires surajoutés). Pour faire œuvre populaire, on a voulu alléger la page en éliminant les notes. Comme d'autre part dans un ouvrage aussi sérieux on a cru ne pas pouvoir omettre l'indication des sources, on les a insérées dans le texte courant. Le nouveau texte rendra sûrement de grands services et nous sommes heureux de voir la réalisation de cette œuvre se poursuivre à une allure aussi rapide.

René GIRARD.

Lorenzo CADIEUX, S. J.: **Fondateurs du diocèse du Sault-Sainte-Marie.** Documents historiques, n° 6. — Société historique du Nouvel-Ontario, Collège du Sacré-Cœur, Sudbury, Ontario. 48 pp., 22 cm.

LES JÉSUITES avaient été appelés en 1842 par Mgr Power, évêque de Toronto, pour missionner dans la partie de son diocèse qui forme aujourd'hui celui du Sault-Sainte-Marie. Lors de la construction de la voie transcontinentale du Pacifique, le nombre des catholiques s'accrut rapidement dans la région. Les Jésuites, déjà sur les lieux, s'occupèrent des arrivants. C'est ainsi qu'ils devinrent fondateurs de nombreuses paroisses et missions où ils ont construit plus de quarante églises. A mesure que ces paroisses étaient solidement établies, elles étaient cédées au clergé séculier.

« Ce document sans prétention fournirait le sujet du plus exaltant des poèmes », affirme Mgr Stéphane Côté, P. D., dans la préface qu'il a bien voulu écrire. Le P. Cadieux esquisse très rapidement cette belle page d'histoire de la colonisation. Il convient de louer un souci bien marqué de la précision historique, ainsi qu'une illustration intéressante.

René GIRARD.

P.-E. BOLTÉ, P. S. S.: **Staline et Pie XI.** — Montréal, Grand Séminaire, 1944. 103 pp., 23.5 cm.

L'AUTEUR oppose le matérialisme historique et dialectique des communistes, étudié surtout dans le chapitre IV de l'*Histoire du Parti communiste bolchévique* d'U. R. S. S. (édition française, Moscou, 1939), à la doctrine catholique, puisée non seulement dans l'Encyclique *Divini Redemptoris*, mais aussi chez nos meilleurs théologiens. C'est donc un commentaire doctrinal et systématique des premiers paragraphes de *Divini Redemptoris*. L'exposition est claire, didactique, bien documentée. Trois parties: I. Personne et Liberté, où l'auteur oppose le matérialisme au spiritualisme; II. Personne et Société, où la sociologie communiste est mise en contraste avec la sociologie catholique; III. Personne et Religion, où sont réfutées les objections communistes contre la religion. La conclusion, adressée aux prêtres et aux laïques, est un appel à l'apostolat.

Joseph LEDIT.

ÉDUCATION

Maurice LABEL: **L'enseignement et l'étude du grec.** — Montréal, Éditions Fides, 1944. 261 pp., 24.5 cm.

IL Y A BEAUCOUP de bon à prendre dans ce volume. A l'occasion du grec, l'A. y défend avec conviction la formation secondaire. Il aborde le problème du grec sous l'angle culturel, et insiste sur la poursuite des résultats qualitatifs, à l'encontre de ce qu'il appelle « mystique du bourrage ».

Le meilleur de l'ouvrage porte sur l'étude technique de la langue. L'A. assigne à ce travail un but net et précis, proportionné à l'ensemble du cours, à la capacité des élèves, et traite en fonction de cet objectif chacun des moyens à employer. Il

fait heureusement la part des choses en plusieurs questions discutées, et donne volontiers des conseils pédagogiques détaillés. Dans certains de ses chapitres, la cohésion est parfois lâche. L'A., professeur d'université depuis nombre d'années, aurait pu fournir sur quelques questions techniques un effort fructueux et définitif de mise au point; il aurait évité des nomenclatures qui ne donnent lieu à aucun jugement de valeur, ou des erreurs comme celle de contredire à la p. 100 une affirmation de la p. 79. L'ensemble toutefois fournira aux professeurs une orientation claire et pratique.

On voudrait voir l'A. traiter le problème du grec en son entier avec autant de méthode et de netteté que celui de l'étude technique de la langue. Dès que le développement débordé ce sujet particulier, des insuffisances apparaissent, et aussi le manque d'unité interne. L'A. démolit certaines objections populaires contre le grec, mais passe sous silence des objections plus sérieuses; s'il répondait, par exemple, à ceux qui prétendent qu'on peut atteindre un résultat culturel équivalent par d'autres moyens, il serait obligé de pousser plus à fond la discussion du problème. Sur l'explication littéraire et la leçon d'histoire littéraire, l'A. donne quelques notes fragmentaires alors qu'on attendrait une méthode organique. Il invite à l'utilisation de chacun des éléments qui peuvent concourir à la formation par le grec, mais l'accumulation des pp. 57 et 58 ne définit pas nettement le but spécifique de cette formation, et la suite ne traite pas chaque élément d'après le rôle fonctionnel qu'il y doit remplir. Sur ce sujet, les professeurs devront à l'A. des observations judicieuses, éléments incomplets d'une synthèse à faire...

Weston College, Weston (Mass.).

Marcel GAREAU.

HYGIÈNE

Madame Georges BOUDRIAS, S. F.: **Les Nouvelles Mamans.** — Ottawa, Éditions du Lévrier, 1944. 112 pp., 19.5 cm.

ON A DÉJÀ DIT beaucoup de bien de ce petit livre, et on en dira encore davantage à mesure qu'on pourra retracer son influence sur la santé des jeunes familles. Il est clair, complet, sans l'attirail rébarbatif de mots scientifiques. Les termes un peu techniques, qu'on ne peut omettre, sont définis sans ambiguïté dans les deux pages qui précèdent la table des matières. La formule « questions et réponses » permet une exposition plus concrète et surtout plus détaillée. Elle a l'avantage de bien détacher les informations présentées.

Il ne faut pas demander à la connaissance de l'hygiène la solution de tous nos problèmes de santé. Ce n'est pas elle qui détruira les taudis, etc. Mais il suffit d'avoir l'occasion d'observer pour constater combien de grandes ou petites mères seraient évitées aux mamans et à leurs enfants, si on se mettait dès le début en garde contre la maladie. A ce point de vue on rendra service en diffusant le plus possible *les Nouvelles Mamans*.

Annette LABONTÉ.

Service social de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu.

CONSERVEZ

Relations

Relations constitue une documentation précieuse à laquelle vous aimerez vous référer. En fin d'année, une table des matières groupe selon l'ordre logique les sujets traités dans les Éditoriaux, les Commentaires, les Articles, les Chroniques, l'Horizon international, la Correspondance, les Citations. Cette table complète l'instrument de travail qu'est *Relations*.

CARTABLE

Relations

Rien de plus facile que de relier vous-même vos exemplaires chaque mois en vous le procurant. Cette reliure amovible peut contenir douze numéros de *Relations*. Dos et plats recouverts de similicuir rouge. Le titre et les filets or donnent l'aspect d'un volume soigné de bibliothèque.

Prix:
\$1.00

Par la poste:
\$1.10

DES IDÉES, DES FAITS, DES DOCUMENTS.

LE SERVICE DE PRÉPARATION AU MARIAGE

NOUS DEVONS ce service à nos mouvements d'Action catholique de jeunesse. Inauguré il y a trois ans par la J. O. C., à la suite d'une enquête sur la préparation que les jeunes apportaient à leur mariage, le service a constamment amélioré sa technique, au point qu'elle semble maintenant fixée pour donner le maximum de rendement. La J. I. C. et la J. A. C. ont aussi leur service de préparation au mariage qui fonctionne en étroite collaboration avec celui de la J. O. C., sous la tutelle de l'Union des Jeunesses Catholiques du Canada (U. J. C. C.).

Le service comprend diverses activités dont voici les principales:

1° *Cours oraux.* Au nombre de quinze, ces cours sont donnés par des prêtres, des médecins, des gardes-malades, des notaires, des membres de l'Action catholique adulte, et portent sur tous les aspects du mariage: mystique, moral, légal, psychologique, médical et économique.

2° *Cours par correspondance.* Ce sont les mêmes cours que les cours oraux, mais rédigés dans un texte de seize pages chacun, pour atteindre les soldats, les marins et les aviateurs, les jeunes de nos villages et campagnes, les ouvriers qui n'ont pas de soirées libres...

3° *Retraites fermées spécialisées,* pour fiancés et fiancées. Déjà cent cinquante de ces retraites ont eu lieu dans la province de Québec.

4° *Forums populaires* pour tous les jeunes gens et jeunes filles d'une paroisse, sur les sujets moraux qui les intéressent: fréquentations, flirt, modes, danses, etc.

5° *Initiation familiale.* Préparation des jeunes épouses et des futurs mamans à leur rôle de ménagère et d'éducatrice, par une méthode toute nouvelle et adaptée.

Tous les aspects du mariage y sont exposés clairement, avons-nous dit. La liste de nos quinze cours nous le prouvera.

1^{er} cours. — La situation actuelle du mariage. Réactions chrétiennes (Cercle d'études).

2^e cours. — Le mari idéal; l'épouse idéale (C. E.).

3^e cours. — L'amour et le bonheur (C. E.).

4^e cours. — Fréquentations et fiançailles (C. E.).

5^e cours. — Psychologie masculine et féminine (par un psychologue).

6^e cours. — Préparation économique (par un notaire et un membre de la L. O. C. ou de la L. I. C.).

7^e cours. — La mystique du mariage (par un prêtre).

8^e cours. — La cérémonie du mariage (par un prêtre).

9^e cours. — Le mariage au point de vue légal (par un prêtre ou un avocat).

10^e cours. — Anatomie et physiologie (par un médecin ou une garde-malade).

11^e cours. — Relations, grossesse, naissance (par un médecin ou une garde-malade).

12^e cours. — Hygiène générale et sexuelle (par un médecin).

13^e cours. — Morale matrimoniale (par un prêtre).

14^e cours. — Adaptation réciproque dans la première année de mariage (par un homme ou une dame de la L. O. C. ou de la L. I. C.).

15^e cours: Conclusions générales.

Les résultats sont intéressants. Nous prévoyons, au cours de l'année qui va de septembre 1944 à septembre 1945, préparer immédiatement environ 8,000 jeunes fiancés ou fiancées à leur mariage. C'est là, croyons-nous, une semence qui assure une rénovation sociale profonde.

Simone COMEAU.

Secrétariat du S. P. M. de la J. O. C.

S. S. PIE XII

ECRITS ET DISCOURS
publiés par l'École Sociale Populaire

FEUILLETS DE 4 A 8 PAGES (2 sous l'exemplaire, 75 sous le cent)

La Mode

La Jeune Fille moderne

Conditions d'une paix juste

Directives aux ouvriers

BROCHURES DE 16 PAGES (10 sous l'exemplaire)

Encyclique « Sertum Laetitiae »

Allocutions de Noël

La Science, la Foi, la Vision

Aux jeunes mariés — I

La Compagnie de Jésus

L'Action catholique

L'Action catholique féminine

Aux jeunes mariés — II

Directives d'Action catholique

Aux nouveaux époux

BROCHURES DE 32 PAGES (15 sous l'exemplaire)

La Paix

Encyclique « Summi Pontificatus »

Allocutions et Lettres — I (La Communion des Saints)

Allocutions et Lettres — II (Les bases d'une paix juste)

Allocutions et Lettres — III (L'ordre nouveau)

Allocutions et Lettres — IV (Providence divine)

Allocutions et Lettres — V (Jubilé épiscopal)

Allocutions et Lettres — VI (Les bienfaits du mariage)

Allocutions et Lettres — VII (Message de Noël 1942)

Allocutions et Lettres — VIII (Soucis de l'Église)

Allocutions et Lettres — IX (Message au monde entier)

Encyclique « Divino afflante Spiritu » (Études bibliques)

Encyclique « Mystici Corporis » (64 pages)

UN BONI...

POUR TOUS...

CHEZ MESSIER!

• La valeur de chacun des achats que vous faites à ce grand établissement canadien-français est doublée d'un boni sous forme de QUALITÉ INCONTESTABLE ET DE GARANTIE ABSOLUE, assuré par plus de 35 années d'expérience à votre service.



LE GRAND MAGASIN A RAYONS
DE LA RUE MONT-ROYAL

J.-E. CADIEUX, prés.

J.-C. AUBRY, sec.-trés.

TÉL. FALKIRK 1116
ÉCHANGE PRIVÉ

Charbonneau

Limitée

Fabricants de

BISCUITS

CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL



MAGASIN A
RAYONS :

865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères

MONTRÉAL

Comptoir postal :
780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :
Hôtel Windsor

Achète

BIEN

qui achète

chez

En trois mots

¶ Le R. P. Arthur Joyal, O. M. I., après de nombreuses années de loyaux et vigoureux services, quitte le secrétariat de l'Association franco-ontarienne d'Éducation. Il y a sacrifié sa santé. Son successeur, le R. P. Gustave Sauvé, O. M. I., apporte à l'Association une grande expérience de l'Action catholique et sociale, qui sera un appoint précieux dans le domaine national.

¶ Roger Duhamel a magnifiquement dit notre façon de penser dans le *MacLean's* du 1^{er} janvier. Toronto sait une fois de plus ce qui nous fait mal.

¶ *The Shape*, une *pin-up girl* des mieux déshabillées, vient de recevoir une distinction qualifiée de *dazzling* par *Time* : le ministère anglais de l'Information, ayant vu sa photo, câbla immédiatement aux États-Unis pour obtenir la permission de l'utiliser pour stimuler le « moral » de l'armée et de la marine britannique!!!

¶ Toronto vient de se choisir comme contrôleur en chef un catholique. Plusieurs anglo-protestants sont encore tout ébaubis devant tant de largeur. Comme si l'on n'avait jamais vu de protestants élus par des catholiques à des postes importants. Visitez, Messieurs, les Cantons de l'Est... Lisez l'histoire de Montréal...

¶ *Click* ne paraîtra plus. Comme le tirage ne dépassait pas beaucoup le million d'exemplaires, M. Walter H. Anneberg, son propriétaire, consacra son temps à une besogne de plus grande influence!

¶ Un cultivateur éveillé aperçoit un vaste cimetière de camions et de tracteurs sous la neige et se demande comment s'en procurer. Avant que les « faiseurs » ne s'en emparent, pourquoi l'U. C. C. ou la Coopérative fédérée ne s'organiseraient-elles pas pour les acheter puis les revendre à nos cultivateurs, à bas prix?

¶ Un journal de notre ville, annonçant qu'une jeune dame doit quitter un secrétariat quelconque parce que ses occupations domestiques réclament tout son temps, représente le soin du foyer comme *a more prosaic job*. Y a-t-il tant de poésie dans un bureau?

¶ « Au train où les divorces continuent, nous en arriverons bientôt à l'heure où il ne restera plus de gens mariés dans la province d'Ontario. » (Le juge en chef Rose.)

¶ William L. White arrive du paradis rouge où le bon ouvrier des usines de guerre est payé \$80 par mois, s'il dépasse son quota. Ce salaire lui permet d'acheter de quoi manger aux magasins à coupons, mais s'il veut un œuf de plus, cet œuf lui coûtera \$1.25 et, la douzaine, \$13.10.

¶ Staline surveille le marché noir, l'organise même. A Moscou, les vingt « magasins commerciaux » officiels vendent sans coupons de rationnement le bœuf \$13.20 la livre; le pain, \$5.67; le lait, \$2.65 la pinte. C'est cher, quand on gagne \$20 par semaine.

¶ Des propriétaires de cinémas, à Coaticook et à Richmond, ont cru plus prudent d'obtempérer à l'injonction du département du procureur général en ce qui concerne l'admission des enfants au-dessous de l'âge légal.

¶ Par ordre du département du procureur général, le *Gayety*, théâtre montréalais de réputation plus que louche, a fermé ses portes. Gestes d'hygiène morale dont il convient de féliciter le gouvernement.

¶ Le Dr Philippe Hamel, en trois numéros du *Devoir*, dresse contre les cartels industriels un vaste réquisitoire étayé sur une documentation abondante.

¶ A London (Ontario), 700 conscrits manquent à l'appel. Certaine presse préfère insister sur les désordres de Valcartier, — niés d'ailleurs par les autorités responsables.

UN PATRON PARLE

à SES CONTREMAÎTRES

Treizième message

Les unions ouvrières reprochaient autrefois aux patrons de ne pas consentir à s'occuper de l'ouvrier. On lui reprochait sa négligence, sa dureté, son insouciance. Or voici qu'aujourd'hui les patrons changent et se convertissent à de meilleures solutions. Certains d'entre eux introduisent un service de bien-être social.

Que voit-on ? Des unions commencent à s'attaquer publiquement à cette institution nouvelle qui est une garantie de paix, de concorde et de collaboration entre patrons et ouvriers. Ici, je

crains fort, messieurs, que les unions ne perdent de vue le bien-être de l'ouvrier et qu'elles ne cherchent uniquement à accaparer les contributions hebdomadaires afin d'en faire des sources de revenus inépuisables. Que les ouvriers le sachent et qu'ils l'apprennent. Il n'y a pas que le salaire de monnaie qui compte, il y a le salaire en service, en récréation et en bien-être qui n'est pas monnayé. Or, un patron qui donne à ses ouvriers un service de bien-être social leur rend la vie plus utile, plus agréable et moins tendue.



SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES

Extrait de
« DIRECTIVES aux
CONTREMAÎTRES »

par

M. EUGÈNE GIBEAU

président de
The SLATER Shoe
et de

L'Association Professionnelle
des Industriels

La question nationale au Canada français
est d'abord une question économique !

Lisez donc

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

La seule revue du genre publiée
en langue française en Amérique

Elle vous tiendra au courant des principes et des faits économiques indispensables à la compréhension de nos problèmes.

On trouvera dans la livraison de janvier
(160 pages)

- Une très importante étude de M. Esdras Minville sur la *sécurité économique et sociale*.
- Une analyse très précise et très pratique des objectifs et des moyens d'action du *syndicalisme*, par Paul Boucher, D. Sc. S.
- Une belle étude de M. Aimé Galarneau sur la *lutte contre l'inflation, au Canada*.
- Un travail scientifique du Dr Georges Préfontaine sur *les eaux du Saint-Laurent*.
- Des comptes rendus élaborés d'ouvrages canadiens-français récents : *Initiation à l'humain*, de Victor Barbeau; *Secrets et ressources des bois du Québec*, de Jean-Marie Gauvreau, et *Horizons d'après-guerre*, de Jean-Marie Nadeau.

On s'abonne à

L'École des Hautes Études Commerciales
535, AVENUE VIGER MONTREAL

Abonnement : \$3

En vente chez DÉOM et à la librairie du DEVOIR : l'exemplaire 35 cents

La Cie de charbon

L.-H. OUIMET

Une entreprise familiale au service du public depuis plus de 33 ans.

L.-H. OUIMET
JEAN OUIMET
ARMAND OUIMET
RAYMOND OUIMET
prop.

VOTRE ENCOURAGEMENT EST
NOTRE SUCCÈS
BIEN VOUS SERVIR EST NOTRE
DEVISE

237, rue VAN-HORNE
CA. 1115

NOUVELLE ÉMISSION

\$600,000.00 FASHION-CRAFT Mfrs Limited

Billets première hypothèque

Dont : \$150,000.00 4 %₀, échéant de 1945 à 1951

\$450,000.00 4½%₀, échéant de 1951 à 1958

Prix : \$100.00 plus l'intérêt couru

Nous recommandons et encourageons la mise en portefeuille des titres de cette institution entièrement canadienne, dont la fondation remonte à 1906 et dont la marque de commerce est très avantageusement connue dans notre Dominion et à l'étranger.

• PROSPECTUS SUR DEMANDE •

CRÉDIT INTERPROVINCIAL, Limitée

10 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

BElair 2614

CONSEIL D'ADMINISTRATION

J.-Louis LÉVESQUE,
président

J.-A. BOIVIN, N. P. (Berthierville),
vice-président

J.-Georges DUBÉ (Rimouski),
directeur

Vianney FAVREAU,
secrétaire

Aimé DOMINGUE, directeur général

Représentants : Lucien AUBIN (Joliette) • René LAPLANTE (Beauharnois)

Votre testament!

Souvent trop occupé de ses propres affaires, l'exécuteur testamentaire particulier n'a pas le temps voulu et que demande l'administration efficace d'une succession.

Nommez cette Société votre Exécuteur testamentaire. Elle a été créée dans ce but et possède ces garanties :

COMPÉTENCE
PERMANENCE
SÉCURITÉ —

qu'aucune personne en particulier ne peut offrir

Le **Sun Trust** Limitée

JOSEPH SIMARD, O. B. E.
président

ALBERT HUDON

HON. J.-A. BRILLANT, C. L.
vice-présidents

HERVÉ PRÉVOST
directeur général

GÉRARD FAVREAU
secrétaire

J.-H. CHRÉTIEN
gérant à Québec

Siège social:

10 ouest, rue St-Jacques
MONTRÉAL

Succursale:

132, rue St-Pierre
QUÉBEC

Avec
les hommages
de la maison

MONGEAU & ROBERT

Cie Ltée

CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

1600 est, rue Marie-Anne - Montréal

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis